



ANALYSE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A LA
GOUVERNANCE COMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT
LIQUIDE : CAS DE LA COMMUNE DE TOFFO AU BENIN

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MASTERE SPECIALISE EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présenté et soutenu publiquement par

JOHNNY PROSPER ABEGNON CODO (N° 20210147)

Directeur de mémoire : Dr Anderson ANDRIANISA, Maître de Conférences CAMES
Encadrante : Dr Maïmouna BOLOGO/TRAORÉ, Maître-Assistante CAMES
Maître de stage : Ing Michel N. KPOYIN, Directeur Exécutif de l'ONG GRAIND

Structure d'accueil du stage : ONG Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives
Nouvelles de Développement (GRAIND)

Jury d'évaluation du mémoire :

Président : **Dr (Mc) Angelbert BIAOU**

Membres et correcteurs :

Examineur 1: **Dr Boukary SAWADOGO**

Examineur 2: **Dr Steve KABORE**

Promotion [2021/2022]

I. CITATION

'' Pour un développement durable qui met la population au cœur des actions, le point sur l'assainissement est clé. ''

Natacha Van Rijn, Représentant résident du PNUD à Madagascar

II. REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le fruit d'un travail soutenu et éclairé par plusieurs personnes à qui nous tenons à témoigner notre profonde gratitude. Nos remerciements vont à l'endroit du :

- ❖ Fondation Bill & Melinda Gates qui a financé ce mastère spécialisé ;
- ❖ Corps professoral de la Fondation 2iE pour tous les efforts consentis à faire de nous des Bâisseurs de l'Afrique ;
- ❖ Dr Harinaivo Anderson ANDRIANISA, Maître de Conférences CAMES, Département Génie de l'Eau, de l'Assainissement et des Aménagements Hydro-Agricoles
- ❖ Dr Maïmouna BOLOGO/TRAORÉ, Maître-Assistante CAMES en Sociologie, Chef du Département des Sciences Humaines Sociales et Managériales et enseignante à 2iE/ANC en approches de mobilisations sociales et de changement de comportement pour l'encadrement de qualité, ses conseils, sa rigueur et son ouverture durant le stage ;
- ❖ Dr Boukary SAWADOGO, Maître-Assistant, Enseignant-chercheur à 2iE et Responsable de la formation ANC ;
- ❖ Monsieur Michel KPOYIN, Ingénieur agronome, spécialiste en gouvernance locale et Directeur Exécutif de l'ONG GRAIND pour ses précieux conseils et engagement pour ce travail ;
- ❖ Toute l'équipe de l'ONG GRAIND pour leur accompagnement ;
- ❖ Tout le personnel de la Mairie de Toffo pour leur disponibilité ;
- ❖ Tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la production de ce document.

III. RESUME

Les villes secondaires comme la commune béninoise de Toffo sont confrontées aux difficultés d'accès à des services de base tels que l'assainissement liquide malgré les transferts de compétences opérés depuis l'avènement de la décentralisation en 1999. Cette situation peut s'expliquer par la faible participation de la population aux processus de prise de décision dans un contexte de croissance démographique, d'extension anarchique des quartiers périphériques et de faibles capacités de gouvernance des territoires.

Les conséquences liées à cette situation sont l'incapacité des communes à réaliser l'objectif 6 des ODD qui concernent l'eau et à l'assainissement avec ses corollaires de risques sanitaires accrus et de faible développement social.

Le but de la présente étude est de faire le bilan et l'analyse critique de la participation citoyenne en matière d'assainissement liquide au niveau de la Commune. Pour ce faire nous avons commencé par faire l'état des lieux du service d'assainissement liquide. Ensuite, nous avons procédé à l'inventaire des organisations et acteurs, et examiné leur niveau d'accessibilité et d'implication dans l'assainissement liquide de la commune de Toffo. Enfin, nous avons effectué l'analyse critique du niveau de participation citoyenne, notamment celle des femmes dans la planification et le suivi des politiques d'assainissement liquide. Ces différentes étapes ont nécessité le recours à la revue documentaire et la collecte de données sur le terrain à l'aide de questionnaires et de guides d'entretien.

Au terme de cette étude, il ressort que la grande majorité de la population (95,75%) affirme être moyennement impliquée parce qu'elle est simplement consultée. Pour les 3,20% qui participent à la gestion effective de l'assainissement, la motivation principale est la décision personnelle du citoyen. Les 1,05% restant estiment ne pas du tout participer aux activités en lien avec l'assainissement liquide. En termes de participation des femmes, on note une absence quasi-totale de ces dernières. Pour ce qui est des aspects liés à l'accessibilité, 41% de la population estiment que l'accessibilité physique, financière et informationnelle aux infrastructures et services d'assainissement liquide est passable et 56% estiment qu'elle est médiocre et les 3% restants sans aucun accès. Ces constats hypothèquent la promotion des droits à l'eau et à l'assainissement et la réalisation d'ici 2030 de l'ODD 6.

Mots Clés :

- 1- Assainissement liquide**
- 2- Commune de Toffo**
- 3- Gouvernance**
- 4- ODD 6**
- 5- Participation citoyenne**

IV. ABSTRACT

Secondary towns like the Beninese commune of Toffo face difficulties in accessing basic services such as liquid sanitation despite the transfer of skills to municipality carried out since the advent of decentralization in 1999. This situation can be explained by the low participation of the population in decision-making processes in a context of demographic growth, anarchic expansion of peripheral neighborhoods and weak territorial governance capacities.

The consequences linked to this situation are the inability of communes to achieve goal 6 of the SDGs on water and sanitation with its corollaries of increased health risks and low social development.

The aim of this study is to make an inventory and a critical analysis of citizen participation in liquid sanitation at the municipal level. To do that, we started by making an inventory of liquid sanitation services system. Then, we carried out an inventory of organizations and actors, and examined their level of accessibility and involvement in liquid sanitation in the municipality of Toffo. Finally, we carried out a critical analysis of the level of citizen participation, particularly that of women in the planning and monitoring of liquid sanitation policies. These different stages required the use of documentary review and the collection of data in the field using questionnaires and interview guides.

At the end of this study, it appears that the vast majority of the population (95.75%) claims to be moderately involved because they are simply consulted. For the 3.20% of the population who participate in the effective management of sanitation, the main motivation is the personal decision of the citizen. The remaining 1.05% believe that they do not participate at all in activities related to liquid sanitation. In terms of women's participation, there is an almost total absence of them. Regarding aspects related to accessibility, 41% of the population believe that physical, financial and informational accessibility to liquid sanitation infrastructure and services is fair and 56% believe that it is poor, and the remaining 3% without any access. These findings undermine the promotion of the rights to water and sanitation and the achievement of SDG 6 by 2030.

Key words:

-
- 1- Citizen participation**
 - 2- Commune of Toffo**
 - 3- Governance**
 - 4- Liquid sanitation**
 - 5- SDG 6**

V. LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACEP	Association des Consommateurs d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AL	Assainissement Liquide
ANC	Assainissement Non Collectif
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CPC	Cellules de Participation Citoyenne
DAL	Défécation à l'air Libre
DPP/MAEP	Direction de la Programmation et de la Prospective/Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la pêche
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique (Ex CREPA)
ECOSAN	Ecological Sanitation ou Assainissement écologique
EDSB	Enquête Démographique de Santé du Bénin
FDAL	Fin de Défécation à l'air Libre
GI-MONO	Groupement Intercommunal du MONO
GRAIND	Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Nouvelles de Développement
ID	Initiative Développement
INStad	Institut National de la Statistique et de la Démographie
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAPHyR	Programme d'amélioration de l'accès à l'Assainissement et des Pratiques d'Hygiène en milieu Rural
PCEau	Plan Communal Eau
PDC	Plan de Développement Communal
PHAC	Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PTF	Partenaires Technique et Financiers
SNPHAB	Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UE	Union Européenne

VI. TABLE DES MATIERES

I.	CITATION	i
II.	REMERCIEMENTS	ii
III.	RESUME.....	iii
IV.	ABSTRACT	iv
V.	Liste des abréviations	v
VI.	TABLE DES MATIERES.....	vi
VII.	Liste des figures	viii
VIII.	Liste des tableaux.....	ix
IX.	INTRODUCTION.....	1
IX.1	Contexte et justification	1
IX.2	Objectifs de la recherche.....	3
X.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL ET SES PROJETS	4
XI.	REVUE BIBLIOGRAPHIQUE	5
XI.1	Définition et clarifications conceptuelles.....	5
XI.2	Politiques nationales et stratégies en vigueur au Bénin dans le domaine de l'assainissement liquide. 7	
XI.3	Situation de la gestion de l'assainissement liquide au Bénin et dans le département de l'Atlantique	9
XI.3.1	Gestion de l'assainissement liquide au Bénin	9
XI.4	Gestion de l'assainissement liquide dans l'Atlantique.....	10
XI.5	Déterminants des comportements liés à la gestion de l'assainissement.....	12
XI.6	Etats des lieux de la participation citoyenne au Bénin.....	14
XI.7	Organisation de la société civile au Bénin	18
XII.	MATERIELS ET METHODES	19
XII.1	Justification de la zone d'étude.....	19
XII.2	Présentation de la zone d'étude.....	19
XII.2.1	Situation géographique et démographique	19
XII.2.2	IV.2.2 Situation socio-sanitaire	21

XII.2.3	Situation socioéconomique.....	22
XII.3	Présentation de la structure d'accueil.....	23
XII.4	Démarche méthodologique	25
XII.4.1	Démarche méthodologique globale.....	25
XII.4.2	Démarche méthodologie détaillée de conduite de l'étude	26
XIII.	RÉSULTATS ET DISCUSSIONS.....	30
XIII.1	RÉSULTATS.....	30
XIII.1.1	Caractéristiques socio-culturelles des populations rencontrées.....	30
XIII.1.2	Diagnostic sur les ouvrages et services concernés	32
XIII.1.3	Analyse de l'Accessibilité, de l'Acceptabilité et de la qualité des services d'assainissement existants sur la commune.....	34
XIII.1.4	Acceptabilité du service rendu	37
XIII.1.5	échelle de participation à la gestion de l'assainissement liquide.....	38
XIII.1.6	Existence des outils de planification locale de l'assainissement liquide	39
XIII.1.7	Analyse de l'effectivité des droits à l'assainissement	40
XIII.1.8	Analyse de la participation citoyenne actuelle en matière de gestion de l'assainissement liquide	41
XIII.1.8.1	Les espaces de dialogue et de concertation au niveau de la commune	41
XIII.1.8.2	La collectivité territoriale de Toffo dans la gestion de l'assainissement liquide.....	46
XIII.1.8.3	L'expérience de la mise en œuvre du budget participatif dans la commune de Toffo... ..	48
XIII.1.8.4	Les audiences publiques de reddition de comptes	48
XIII.1.8.5	Participation des hommes et femmes aux activités des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP).....	49
XIII.1.8.6	Situation des associations de femmes dans la gestion de l'assainissement liquide à Toffo	52
XIII.1.8.7	Synthèse de la participation citoyenne à la gestion de l'assainissement liquide dans la commune	52
XIII.2	DISCUSSIONS.....	55
XIII.2.1	Analyse de la participation citoyenne comme outil de promotion DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE et NOTAMMENT de maintien du statut fdal.....	55
XIII.2.2	Propositions concrètes d'actions, d'approches et de démarches pratiques, sensible au genre en vue de l'amélioration de la participation citoyenne à l'élaboration et au suivi des politiques locales.....	58
XIV.	CONCLUSION	64
XV.	RECOMMANDATIONS – PERSPECTIVES.....	65
XVI.	BIBLIOGRAPHIE	67
XVII.	LISTE DES ANNEXES	69

VII. LISTE DES FIGURES

Figure 1:Proportion des ménages par mode d'aisance dans l'Atlantique	
Figure 1:Proportion des ménages par mode d'aisance dans l'Atlantique.....	viii
Figure 2 : Proportion de ménages par mode d'évacuation des eaux usées.....	11
Figure 3 Carte de la commune de Toffo.....	21
Figure 4 Répartition des individus enquêtés selon le sexe (a) et l'âge (b).....	30
Figure 5 Représentation des individus selon la localité de résidence (a) et la religion (b).....	31
Figure 6 Représentation des individus enquêtés selon le niveau d'instruction.....	32
Figure 7 Les ouvrages et services concernés.....	33
Figure 8 Accessibilité Physique des services existants.....	34
Figure 9 Accessibilité Financière des services d'assainissement disponibles.....	35
Figure 10 Accessibilité Informationnelle des services d'assainissement.....	36
Figure 11 Latrine simple avec dalle en bois (a) et latrine avec dalle en béton (b).....	37
Figure 12 Acceptabilité qualité du service rendu.....	37
Figure 13 Déterminants de la participation du citoyen à la gestion de l'assainissement liquide.....	38
Figure 14 Niveau de participation à la gestion de l'assainissement liquide.....	39
Figure 15 Marche vers la FDAL dans le village de Zoundji à Djanglanmè.....	55
Figure 16 Schéma des obstacles en termes participation citoyenne à l'assainissement liquide.....	57
Figure 17 Leviers d'actions pour une meilleure participation citoyenne à la gouvernance de l'assainissement liquide.....	58

VIII. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Etat des lieux des latrines publiques de la commune	22
Tableau 2: Synthèse globale de la démarche méthodologique de conduite de l'étude	26
Tableau 3: Nombre total de localités et de ménages	27
Tableau 4: Echantillon de localité et de ménages	28
Tableau 5: Acteurs interviewés en focus groups au cours de la période de collecte de données	29
Tableau 6 : Objectifs et normes nationales de couverture en latrines publiques	34
Tableau 7: Inventaire des organisations et acteurs impliqués dans l'assainissement liquide au niveau de la commune de Toffo	42
Tableau 8 : Fonctionnement de l'Associations de Défense des Consommateurs d'Eau Potable (ADCEP) de Toffo	50
Tableau 9: Implication des femmes dans l'association ADCEP	51
Tableau 10: Bilan de la mise en œuvre de la SNPHAB/Toffo.....	52
Tableau 11: Niveau de participation citoyenne à l'assainissement liquide dans la commune	53
Tableau 12: Synthèse des outils et approches de participation citoyenne mis en œuvre	54
Tableau 13: Actions d'amélioration de la situation actuelle des femmes et des personnes vulnérables.....	61

IX. INTRODUCTION

IX.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis l'avènement de la décentralisation en 1999, la gouvernance locale et la participation citoyenne sont devenues des enjeux stratégiques pour l'accès équitable et l'amélioration des services aux populations. Si les avancées sont notables dans le domaine de l'eau potable, l'assainissement demeure un parent pauvre de l'action publique locale alors que la nouvelle loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale mise en vigueur en remplacement de celle en vigueur depuis 1999 confère clairement à la commune, la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement sur son territoire dans le respect de la stratégie sectorielle, des réglementations et des normes nationales. La déliquescence de ce sous-secteur malgré cette loi nécessite des actions urgentes telles un plan Marshall pour relever son profil institutionnel et des investissements conséquents.

Le constat de ce déficit d'accès à l'assainissement malgré l'appui et le plaidoyer des organisations de la société civile reste très préoccupant au Bénin. En effet, dans le département de l'Atlantique, au sud du Bénin, l'ONG GRAND fait le constat que nombre de toilettes existantes, publiques comme privées, sont boudées parce que peu entretenues et/ou ne répondant pas aux besoins spécifiques au genre. Elles sont souvent même abandonnées lorsque les fosses sont pleines, faute de l'existence d'un service local de gestion des boues de vidange. Au même moment, une campagne intensive se mène grâce à l'appui des partenaires tels que l'UNICEF, JOIN FOR WATER, WSSCC, Royaume des Pays-Bas, pour l'arrêt de la défécation à l'air libre, augmentant de ce fait la demande en service d'assainissement par les populations notamment celles rurales. La défécation à l'air libre est encore pratiquée à 57,5 % au Bénin (EDSB, 2019), et dans une proportion équivalente dans le département de l'Atlantique et ce malgré l'existence de stratégies de lutte clairement définies et mises en œuvre contre ces pratiques telles que la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB 2018).

La participation citoyenne fait partie des axes d'intervention de la SNPHAB, et fait référence aux processus et modalités d'implication des populations dans les projets de développement et de politiques publiques. Considérée aujourd'hui comme un aspect significatif dans les stratégies et modalités de coopération pour le développement, la participation citoyenne relève encore de concepts flous et reste cantonnée à des formes plus incantatoires qu'effectives (Le Gret, 2019). Par ailleurs, la connaissance par la population des impacts d'un mauvais assainissement sur la santé est encore faible, l'assainissement continue d'être un

parent pauvre des politiques publiques.

La faible participation de la société locale à l'élaboration des politiques sectorielles de l'assainissement et le faible contrôle citoyen sur la mise en œuvre de ces politiques ont donc pour conséquences l'inefficacité des actions entreprises par l'État et les partenaires au développement.

Consciente de cela, l'ONG GRAIND avec l'appui de son partenaire stratégique Initiative Développement entreprend depuis 2012 des projets d'appui à la gouvernance participative et inclusive dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, avec une prise en compte du genre notamment les groupements de femmes actives dans le sous-secteur de l'assainissement. La mise en œuvre de ces projets d'assainissement et d'eau ainsi que les projets d'appui à la gouvernance locale et à la participation citoyenne ont permis le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement d'une part, et l'amélioration des mécanismes de redevabilité au niveau local d'autre part. Ces différents projets se sont déroulés simultanément ou successivement au cours des dix dernières années dans les communes d'intervention du département de l'Atlantique.

Au terme de dix ans de mise en œuvre d'actions, il est donc nécessaire de faire un bilan qui permettra d'intégrer les nouveaux enjeux et défis aux actions en cours et à venir dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en général et de l'assainissement liquide en particulier.

D'où l'intérêt de se poser les questions suivantes :

- quelles sont les organisations de la société civile active dans le domaine de l'assainissement liquide ?
- quel est leur niveau d'implication dans la gouvernance de l'assainissement liquide ?
- quels sont les réels enjeux et défis à l'émergence d'une société civile forte dans ce secteur et quels sont les leviers, démarches et actions prioritaires à la priorisation et au financement de l'assainissement dans les politiques publiques au niveau local ?

C'est pour répondre à ces interrogations que la présente étude est portée sur le thème : **Analyse de la participation citoyenne à la gouvernance de l'assainissement liquide dans les communes du Bénin : Cas de la commune de Toffo au Bénin.**

IX.2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

❖ *Objectif général*

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne à la gouvernance de l'assainissement liquide dans la Commune de Toffo au Bénin.

❖ *Objectifs spécifiques*

Les objectifs spécifiques de ce travail sont :

- Faire l'inventaire des organisations de la société civile, des professionnels de l'assainissement ainsi que de tous les acteurs clés (alliés, opposants, décideurs, influenceurs, leaders) impliqués dans le domaine de l'assainissement liquide sur le territoire concerné.
- Faire une analyse critique du niveau de participation citoyenne et notamment celle des femmes dans la planification et le suivi des politiques d'assainissement au niveau de la commune.
- Proposer des actions concrètes, des approches et démarches pratiques pour contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne dans l'élaboration et le suivi des politiques locales d'assainissement liquide sur le territoire communal.

X. PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL ET SES PROJETS

L'Organisation Non Gouvernementale Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Nouvelles de Développement (GRAIND) a été créée en août 2003. Elle est née de la volonté des anciens salariés de l'ONG Internationale Initiative Développement (ID) de consolider les acquis et de poursuivre les activités réalisées par cette ONG après son retrait du Bénin. Enregistrée officiellement en avril 2004, l'ONG GRAIND intervient dans les domaines de l'appui aux communes pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, le renforcement de la participation citoyenne et l'amélioration de la gouvernance locale. La mission principale de GRAIND est d'accompagner les populations défavorisées dans leurs initiatives de développement. Son historique suit les grandes phases suivantes.

- ✓ Une première phase de 2004 à 2011 qui coïncide avec les premières années de la décentralisation où les membres de l'ONG GRAIND ont beaucoup appris sur la maîtrise d'ouvrage communale. Cette période est donc caractérisée pour GRAIND à un renforcement de capacité et à la structuration pour devenir le partenaire stratégique de ID au Bénin et poursuivre les actions de l'ONG Française Initiative Développement (ID) au Bénin..
- ✓ La deuxième phase de 2012 à 2016 est caractérisée par l'affirmation de GRAIND en tant que structure d'appui auprès des anciennes communes bénéficiaires de l'ONG ID et la consolidation du partenariat stratégique avec ID. Ce qui a permis d'avoir plus financements auprès des partenaires techniques et financiers tels que l'Union Européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD).
- ✓ La troisième phase qui a démarré à partir de 2016 est pour GRAIND une phase d'ascendance et de diversification des partenariats. Deux autres programmes ont démarré dont l'un en renforcement des actions de développement local en cours dans les trois communes de Zè, TOFFO et Kpomassè grâce au financement de l'Union européenne (Projet PADeLCo) et l'autre dans la commune de Kouandé dans le département de l'Atacora (Projet PAPHyR) par le biais de l'agence d'exécution Medical Care Development International (MCDI) sur financement du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC) et du gouvernement béninois.

XI. REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La présente revue bibliographique vise à définir et clarifier les différents concepts utilisés, les politiques nationales et stratégies en vigueur ainsi que la situation actuelle en matière de gestion de l'assainissement liquide et de la participation citoyenne au Bénin et dans l'Atlantique autour desquels l'ensemble de notre réflexion sera bâti.

XI.1 DEFINITION ET CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES

- **Assainissement Non Collectif (ANC)** : Également appelé « assainissement autonome », l'ANC consiste en la gestion des eaux usées et excréta des ménages et des lieux d'activités non raccordés à un réseau d'égouts. Les excréta ne sont pas évacués au fur et à mesure de leur production mais sont stockés dans une fosse au niveau des toilettes. Une fois que la fosse est presque pleine, elle est refermée ou vidangée. La vidange peut être manuelle ou mécanique (par exemple avec un camion de vidange). Les boues vidangées sont évacuées vers une station où elles seront traitées (et éventuellement valorisées) ou, en milieu rural, déposées à l'écart des habitations dans une zone non fréquentée prévue à cet effet. (Mémento de l'assainissement, 2018). Pour le guide SMC, il s'agit de technologies qui permettent dans une concession le stockage des eaux usées (par ex. les latrines simples). Le stockage peut être doublé d'un prétraitement (comme les fosses septiques). Ces installations nécessitent le plus souvent des vidanges périodiques et un acheminement des boues de vidange vers des stations de dépotage et de traitement adaptées.
- **Citoyenneté** : Selon l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Ce concept de citoyenneté est né dans la Grèce antique où les citoyens avaient le droit légal de participer aux affaires légales de l'Etat et où l'idée de la vertu civique et la qualité de bon citoyen induit la participation aux affaires de la cité à la fois comme un droit et un devoir (Julien PASTEUR et Carole WIDMAIER "L'éducation à la citoyenneté", 2018).
- **Participation citoyenne** : La notion de participation imprègne les principes et les finalités de l'approche basée sur les droits humains et constitue un levier d'action de la gouvernance

démocratique. Elle fait référence aux processus d'implication des populations conscientes, de leurs droits et devoirs dans les projets de développement et les politiques publiques¹(le Gret 2019). La participation des citoyens à leur gouvernement est considérée comme la pierre angulaire de la démocratie. L'échelle de participation de Sherry Arnstein (1969) a défini huit niveaux de participation des citoyens que sont : la manipulation, la thérapie qui sont les deux derniers niveaux. Les niveaux au-dessus sont, l'information, la consultation, l'apaisement qui ne sont que symboliques. Les niveaux élevés que sont le partenariat, la délégation et le contrôle citoyen, représentent le plein pouvoir et la forme la plus aboutie de la participation citoyenne. Au-delà des confrontations artificielles résultant d'une forme d'injonction participative des pouvoirs publics (Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau 2011), la participation citoyenne appelle à de réelles innovations pour organiser la codécision dans la définition des orientations stratégiques des politiques et à l'allocation des ressources afin de contribuer à améliorer les politiques sociales et à déclencher des dynamiques d'émancipation des personnes.

- **Eaux usées** : L'eau est un liquide naturel, inodore, incolore et transparent qui devient une eau usée lorsqu'elle est issue des activités domestiques telle que la vaisselle, la cuisine, la lessive, la douche (eaux grises) et eaux noires telles que le mélange des excréta, urine et eaux ou matériel de nettoyage anal. Par excréta, on désigne l'ensemble urines et excréments, appelés également fèces (SMC, 2010)².
- **Assainissement liquide** : L'assainissement peut être défini comme la mise à dispositions d'installations et de services permettant de collecter, traiter et évacuer les déchets solides et liquides (YD Compaoré et al. 2016). Le principal enjeu étant la réduction au maximum des risques sanitaires et environnementaux. Selon la loi n°2022-04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin, l'assainissement désigne l'ensemble des actions permettant d'améliorer le cadre de vie des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles et l'environnement contre les risques liés au rejet des déchets solides des eaux usées et pluviales. Les déchets solides sont exclus du champ de l'assainissement liquide en termes de gestion.

¹ Editions du Gret, La participation citoyenne, un levier pour des services plus étendus, plus fonctionnels et plus justes? Journées d'échanges ContrEauverses, 23 février 2018.

² cf Guide 4 SMC, choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide, PDM, PSEau

- **IEC (Information-Education-Communication)** : Selon le chapitre 7B du Mémento de l'Assainissement, c'est un volet de la communication sociale. Synonyme de sensibilisation, il a pour objectif de faire évoluer les usages et pratiques par le biais de l'éducation. S'appuyant au départ uniquement sur des messages de santé et d'hygiène, ses méthodes et outils se diversifient aujourd'hui de plus en plus (Mémento de l'assainissement, 2018). L'IEC permet donc d'influencer les normes sociales et sociétales d'individus ou d'un groupe social plus ou moins large dans l'objectif de modifier ses comportements, attitudes et pratiques.
- **Collectivité territoriale** : La commune est la collectivité territoriale décentralisée en République du Bénin. Elle constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base et le lieu privilégié de la participation des citoyens et la gestion des affaires publiques locales. La commune est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement dans les conditions fixées par la présente loi. (République du Bénin, loi n°2021-14 du 20 décembre 2021, Art 24).
- **Maître d'ouvrage** : C'est une personne morale pour le compte de laquelle l'ouvrage est réalisé. Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage communale, c'est l'ensemble des attributions et prérogatives afférentes qu'exerce la commune pour la réalisation d'un projet : Loi n°2005-07 du 08 Avril 2005 modifiant et complétant la loi 2001-07 du 09 Mai 2001 portant maîtrise d'ouvrage public en République du Bénin. La loi n°2021-14 du 20 décembre 2021, définit en ses articles 39 à 41, les conditions dans lesquelles les communes exercent leur rôle de maître d'ouvrage notamment en matière d'assainissement dont elles ont la charge au titre de cette même loi.

Les concepts ainsi clarifiés, les politiques nationales et les stratégies qui régissent le domaine de l'assainissement liquide au Bénin sont les suivantes.

XI.2 POLITIQUES NATIONALES ET STRATEGIES EN VIGUEUR AU BENIN DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE.

Avant 1990, le secteur de l'hygiène et de l'assainissement était régi principalement par la loi n° 7-015 du 21 septembre 1987 portant Code de l'hygiène publique en République du Bénin. Après 1990 et à la faveur de Conférence nationale des forces vives de la nation, le secteur est régi

directement ou indirectement par divers textes dont les plus importants sont :

- la loi n°2021-14 de Février 2021 sur l'hygiène publique en remplacement du Code de l'Hygiène publique de 1987
- la nouvelle loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale mise en vigueur en remplacement de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999.
- la loi n° 030-98 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin
- le décret n° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin ;
- le décret n° 2001-095 du 20 février 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des cellules environnementales en République du Bénin ;
- le décret n° 2001-109 du 04 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires en République du Bénin ;
- la loi 2010- 044 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin.

Cet arsenal juridique n'est pas connu des populations et par conséquent, très peu respecté et très peu appliqué.

Le Bénin a aussi pris plusieurs engagements en faveur de l'assainissement. Les plus importants sur le plan national se fondent sur les documents de politique et de stratégies élaborés dont les plus illustratifs sont :

- la Politique Nationale de l'Assainissement (PNA 1995);
- la Stratégie Nationale pour la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB 2018) ;
- la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement de base (PNHA 2012);
- la Stratégie Nationale de la Surveillance de la Qualité de l'Eau (SNSQE 2012).

S'agissant spécifiquement de l'assainissement liquide, il est régi directement ou indirectement dans ses différents aspects par divers textes dont les plus importants sont :

- l'arrêté interministériel N°069/MISAT/MEHU/MS/DC/DE/DATC/DHAB du 4 avril 1995 portant réglementation des activités de collecte, d'évacuation, de traitement et d'élimination des matières de vidange.

- le décret N°2001-109 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires. Ce décret fixe les normes de la qualité des eaux résiduaires en application des dispositions de la Loi 98-030 du 12 Février 1999 portant Loi-Cadre sur l'Environnement en République du Bénin.
- la loi N° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant sur la gestion de l'eau en République du Bénin prévoit également un certain nombre de dispositions concernant l'assainissement.

XI.3 SITUATION DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE AU BENIN ET DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

Malgré l'existence de politique (PNHA 2013) et de stratégie (SNPHAB 2018-2030 et SNPHABupu 2018-2030), la situation de l'assainissement n'est pas si reluisante au Bénin et dans le département de l'Atlantique.

XI.3.1 GESTION DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE AU BENIN

En matière d'assainissement liquide au Bénin, le mode le plus répandu est l'assainissement autonome (96%) et moins de 50% de la population béninoise a accès à un assainissement adéquat. Il en découle que près de 53% de béninois pratiquent encore la défécation en plein air (EDSB, 2019) qui est une source de prolifération de maladies et de dégradation de l'environnement. La même source indique que l'hygiène corporelle, alimentaire et domestique ne sont pas suffisamment ancrées dans les pratiques constituant ainsi les causes majeures de la récurrence et de la gravité des épidémies de choléra et de fièvre à virus Lassa par exemple.

A cela, il faut ajouter que l'assainissement des eaux usées (eaux vannes et eaux grises) au Bénin comme dans beaucoup de pays en voie de développement ne bénéficie que d'un intérêt limité et ne constitue pas une priorité ni pour les pouvoirs publics ni pour les populations. Jusqu'à une période récente, l'évacuation des eaux usées en milieu urbain se fait essentiellement à travers des systèmes d'assainissement autonomes, composés de latrines traditionnelles ou améliorées et de fosses septiques dont la fiabilité et l'efficacité ne sont pas évaluées. Au Bénin, une station d'épuration pour les eaux de vidange a été mise en service en 1994 à Ekpè. La collecte des eaux de vidange vers cette station est faite par des camions. Sa capacité nominale est de 180 m³/j. Elle est actuellement en surcharge et fait l'objet d'un projet d'extension pour porter sa capacité à 600 m³/j. Deux autres stations ont ensuite été construites par le ministère en charge de

l'environnement respectivement à Takon pour la municipalité de Porto Novo et à Wansérou pour celle de Parakou. Ces stations ne sont toujours pas mises en service (défectuosités techniques, étude de faisabilité / marché – difficultés environnementales). La commune de Sô-Ava dispose également d'une Station d'Épuration des eaux usées qui n'est pas aussi fonctionnelle. En 2020, le gouvernement du Bénin a lancé la construction de deux stations de traitement des boues de vidange, l'une dans la commune de Sèmè-Podji et l'autre à Abomey Calavi.

Grâce aux expériences de promotion des latrines de type « ECOSAN » ou « Assainissement écologique » introduites par l'Eau et Assainissement pour l'Afrique, Ex CREPA (EAA) - Bénin, les valeurs fertilisantes de ces déchets sont de plus en plus considérées par les producteurs dans l'agriculture urbaine et périurbaine. Il faut signaler l'expérience en cours par l'EAA des latrines pilotes dans les zones lacustres et les zones à terre noire.

Ainsi donc, la gestion en toute sécurité des eaux usées, excréta et boues de vidanges reste un défi pour les villes urbaines et péri-urbaines comme pour les agglomérations rurales et semi-urbaines des communes du département de l'Atlantique qui connaît une poussée démographique importante avec une population très peu impliquée dans la prise de décision en matière de développement local et de bien-être social et spécifiquement sur les questions d'assainissement liquide.

XI.4 GESTION DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DANS L'ATLANTIQUE

➔ Mode d'aisance des ménages dans l'Atlantique

Plusieurs modes d'aisance sont utilisés dans le Département de l'Atlantique, La figure 1 ci-dessous montre les proportions de ménages qui utilisent chaque mode d'aisance.

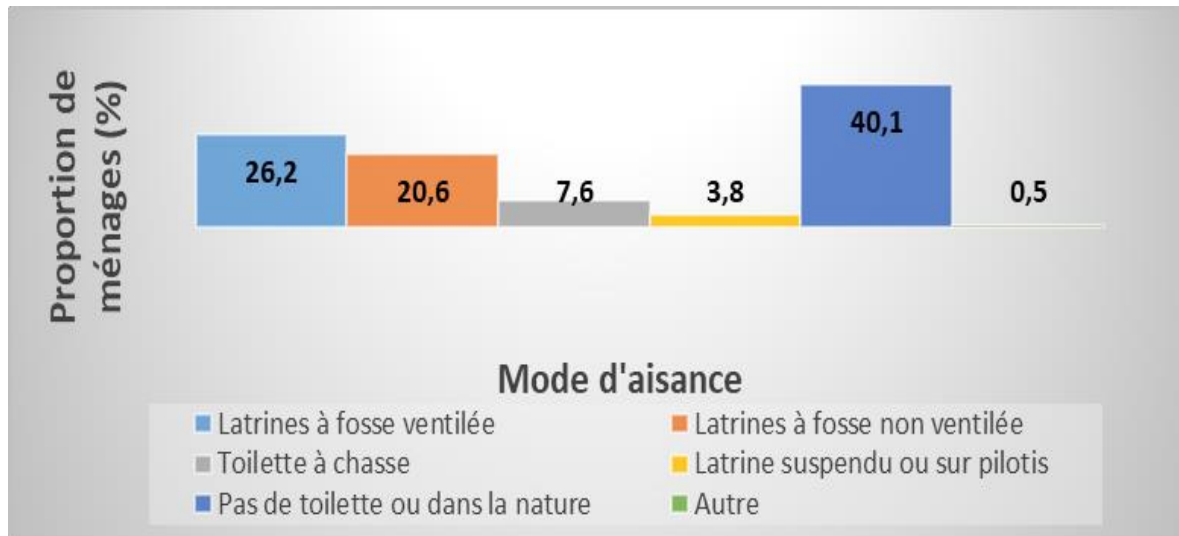


Figure 1: Proportion des ménages par mode d'aisance dans l'Atlantique

Source : INSAE 2016, (RGPH-4)

L'analyse de la figure 1 montre que 40,1% des ménages de l'Atlantique défèquent dans la nature. Les proportions des ménages possédant de latrines à fosse ventilée et de latrine à fosse non ventilée sont respectivement 26,2% et 20,6%. Les ménages qui utilisent la toilette à chasse est encore très faible (7,6%). Les autres modes d'aisance à savoir l'utilisation des latrines suspendues ou sur pilotis et autres ne sont pratiquées que par 4,3% des ménages.

➤ Modes d'évacuation des eaux usées

Différents modes sont utilisés pour évacuer les eaux usées dans le département de l'Atlantique. La figure 2 ci-dessous montre la proportion de ménages par mode d'évacuation des eaux usées.

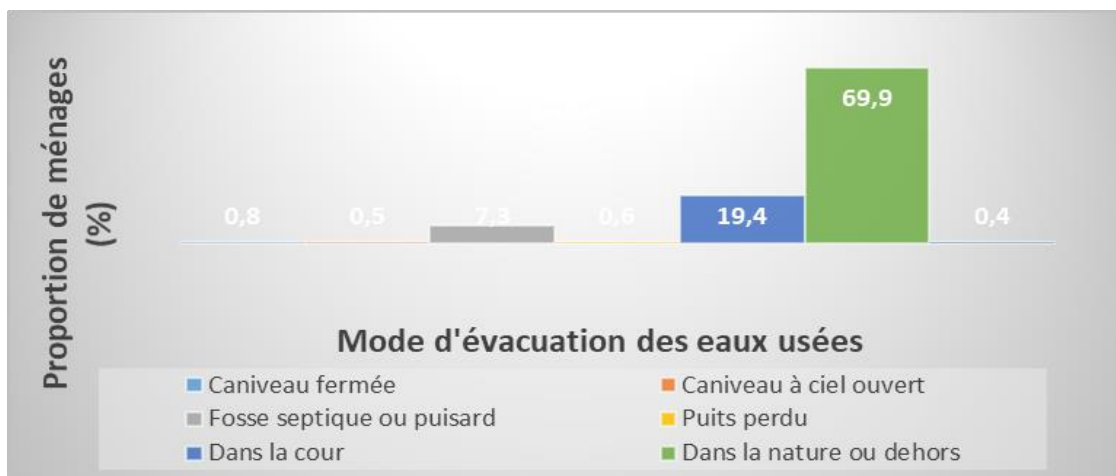


Figure 2 : Proportion de ménages par mode d'évacuation des eaux usées

Source : INSAE 2016, (RGPH-4)

Dans l'Atlantique, les eaux usées sont évacuées suivant plusieurs formes. La majorité des ménages (69,9%) évacue les eaux usées soit dans la nature. D'autres ménages (19,4%) jettent les eaux usées dans la cour de leur maison. Peu de ménages utilisent des fosses septiques ou puisards. Une faible proportion de ménages utilise de caniveau fermé, de puits perdu ou de caniveau à ciel ouvert et autres.

Au regard de ces analyses, l'assainissement liquide ne fait pas encore partie des habitudes de la plupart des ménages vivant dans les communes de l'Atlantique. Cette situation nous amène à nous questionner sur les raisons de cet état de chose.

XI.5 DETERMINANTS DES COMPORTEMENTS LIES A LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

La qualité de la gestion individuelle ou collective des excréta et eaux usées à l'échelle d'un territoire peut être tributaire des traditions socioculturelles des populations concernées et de facteurs économiques pouvant entraîner des conséquences importantes sur l'organisation et la qualité de vie de ces populations. Le degré d'implication et d'engagement des populations dans les politiques et les projets d'assainissement est donc fonction de la représentation qu'elles ont des déchets et des excréta et du niveau de conscience qu'elles ont de l'impact de leurs pratiques quotidiennes sur leur santé. Le degré d'implication et d'engagement des populations est également fonction des mécanismes mis en place par les pouvoirs publics locaux pour une bonne gouvernance participative dans ce sous-secteur qui a la réputation de souffrir d'une faible priorisation, avec pour conséquence, moins de 4% de la population béninoise qui a accès à un assainissement géré en toute sécurité (JMP 2022).

Dans la recherche de ces déterminants, il est donc important de bien prendre en compte la place de la culture et des représentations sociales du déchet et spécifiquement des excréta et boues de vidange à travers :

- la définition de ce qu'est un déchet ;
- la notion d'espace public et de besoins collectifs ;
- l'impact des différentes formes de gestion ou choix techniques sur l'organisation spatiale et territoriale ;
- le jeu des acteurs
- la prise en compte du genre

L'analyse de l'assainissement ne doit plus être réduite aux seules dimensions techniques et technologiques, mais abordée à l'épreuve des contextes sociétaux, des représentations sociales, des logiques d'actions et des pratiques des acteurs (Sorry, Issa et Tallet, Bernard 2015). Ceci permet de ressortir toutes les interrelations entre hygiène et santé, entre représentations, perceptions et conceptions culturelles, et de mettre l'accent sur la sociabilité, le besoin d'agir du citoyen, les conflits d'usage et leurs liens et impacts sur la gouvernance du sous-secteur et notamment les financements drainés par les partenaires, donc l'action publique dans ce contexte de décentralisation. Ainsi la confrontation des logiques des groupes sociaux en matière de gestion des déchets est révélatrice de stratégies identitaires et de logiques d'appartenance (Maïmouna Yatana TRAORÉ 2011). Selon elle, les ménages occupent une place centrale dans la gestion des déchets et en particulier la femme dont l'identité est engagée dans les tâches d'entretien de l'espace domestique. Et dans le même ordre d'idées, pour BOURAIMA Zakari (ZAKARI BOURAIMA 2017), le rapport à l'espace et aux déchets, ainsi que les conditions de vie constituent des déterminants des pratiques hétéroclites des ménages, et donc de leur niveau de participation au gouvernement de l'assainissement.

Par ailleurs, la spécificité de l'étude réside dans le fait qu'elle porte sur une sociologie de l'assainissement dans un segment (assainissement liquide) peu étudié jusqu'ici au Bénin, à savoir au niveau individuel, les facteurs qui conditionnent les attitudes, les intérêts, l'efficacité personnelle, au niveau collectif les influences et normes sociales, dynamiques communautaires, et au niveau structurel l'accès aux services, à l'information, aux règles locales. Tout ceci en prêtant attention aux aspects socio-religieux et de genre.

Une autre dimension non négligeable sont les déterminants économiques, où il faut noter que la conception selon laquelle « la santé n'est pas un bien économique » est très ancrée au niveau des populations rurales même si cela ne doit pas occulter la capacité de payer des communautés et notamment celles du Bénin et du département de l'Atlantique. La conséquence directe est la faible priorisation au niveau de la cellule familiale et qui sans doute se trouve répercuter au niveau des politiques tant locales que nationales.

Enfin, dans le cadre de son programme de recherche phase IV (2001-2004), l'EAA (ex CREPA) a réalisé une étude comparative des modes de gestion des boues de vidange en Afrique de l'Ouest qui a conclu qu'il n'existe pas de cadre de concertation entre les institutions devant gérer le secteur des boues. Ce qui entraîne le chevauchement de leurs attributions. Elles sont par

ailleurs confrontées à l'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers. L'étude a formulé comme recommandations ce qui suit :

- ➔ créer un cadre national et local de concertation entre les différents acteurs du secteur ;
- ➔ assurer un meilleur suivi des actions, leur contrôle par la mise en place d'un mécanisme de financement ;
- ➔ assurer le renforcement des capacités des intervenants (collectivités locales et des opérateurs indépendants) ;
- ➔ accorder un statut juridique de société d'intérêt public aux opérateurs économiques indépendants.

L'étude a aussi enregistré entre autres faiblesses du secteur, l'insuffisance de textes réglementaires relatifs aux boues de vidange, la méconnaissance des textes de lois relatifs à l'assainissement par les communautés, la dispersion des dispositions en général et celles relatives aux boues de vidange en particulier, l'inexistence de normes de rejet dans la plupart des pays en dehors du Bénin. Elle a recommandé la conduite de programmes d'Information, Education et Communication (IEC) visant à informer les populations sur le contenu des textes et devra contribuer à faire appliquer et respecter les normes de rejet relatives aux eaux usées et boues de vidange utilisées en agriculture. Mais la réussite de ce pari dépendra de l'adhésion des populations et donc de l'état de la participation citoyenne.

XI.6 ETATS DES LIEUX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU BENIN

La participation citoyenne de plus en plus vue comme un facteur de démocratie durable est devenue aussi dans le domaine de l'assainissement un des moyens essentiels pour atteindre l'assainissement pour tous et s'exprime à travers la cible 6.b de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6.

La participation citoyenne fait référence aux processus d'implication des populations conscientes de leurs droits et devoirs dans les projets de développement et les politiques publiques³ (Gret, 2019). Elle pourrait donc être un levier très efficace pour l'amélioration de la gouvernance de l'assainissement liquide. A ce titre, quelques auteurs se sont penchés sur la question

³ Editions du Gret, La participation citoyenne, un levier pour des services plus étendus, plus fonctionnels et plus justes? Journées d'échanges ContrEauverses, 23 février 2018.

- **L'échelle d'Arnstein**

La participation citoyenne ne s'improvise pas et consiste essentiellement à associer les citoyens au processus de décision politique, en dehors des grands rendez-vous électoraux. Elle fait référence aux processus d'implication des populations conscientes de leurs droits et devoirs dans les projets de développement et les politiques publiques⁴ (le Gret 2019). L'approche d'évaluation de la participation citoyenne proposée par Sherry Arnstein¹ est basée sur la notion d'échelles de participation (Sherry Arnstein 1969) allant de la manipulation du public à la gestion autonome des projets par le public. Cette approche propose 8 étapes réparties en 3 niveaux qui sont la non-participation, la coopération symbolique et le pouvoir effectif. En 2002, l'OCDE, en s'appuyant notamment sur les travaux d'Arnstein et de Hart, a rédigé un guide de la participation citoyenne qui est une échelle de 3 niveaux.

- * Information : de l'organisation vers le citoyen
- * Consultation : les citoyens donnent leur avis : réponses et feed-back
- * Participation active : le citoyen est impliqué dans le processus de décision, voire dans la gestion de l'organisation

La participation citoyenne est un intrant nécessaire à l'érection de sociétés démocratiques et respectueuses des droits humains. Il est porté et entériné par l'impératif de la redevabilité qui contribue à la bonne gouvernance participative. En effet, la redevabilité se caractérise par l'obligation des officiers publics à informer sur leurs activités et à expliquer leurs démarches, ainsi que la capacité des agences compétentes à imposer des sanctions sur les détenteurs de pouvoir qui violent le principe de transparence. Les deux forces conductrices de la redevabilité sont d'une part, les citoyens qui constituent les bénéficiaires des services publics ; d'autre part, l'État, et dans notre contexte les collectivités locales, qui est responsable de la provision des biens publics et qui construit l'espace de participation pour les citoyens dans la gouvernance.

- **Etat des lieux de la participation citoyenne au Bénin**

Le Gouvernement de la République du Bénin dans son Plan National de Développement 2018-2025 entend « atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10% en 2025

⁴ Editions du Gret, La participation citoyenne, un levier pour des services plus étendus, plus fonctionnels et plus justes? Journées d'échanges ContrEauverses, 23 février 2018.

[...] dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures. »⁵. Ce plan met l'accent sur la nécessité de prioriser la participation communautaire. Les communes ont bénéficié de l'accompagnement de l'Etat et des PTF pour intégrer les ODD dont celui en lien avec l'eau et l'assainissement dans leurs documents de planification (PDC et PAI). Le processus d'arrimage des documents stratégiques aux ODD a amené le gouvernement à opter pour un processus participatif et d'accompagnement. De l'élaboration au Suivi-évaluation, l'Etat a organisé de nombreuses consultations réunissant l'ensemble des forces vives de la nation, cependant de récents résultats de l'Afrobarometer permettent de réaliser qu'au Bénin la participation communautaire a connu un recul ces dernières années et est moins pratiquée par les femmes que les hommes.

La participation et l'engagement grandissants de la société civile aux processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques sont aujourd'hui des vecteurs intangibles de la démocratie. Au Bénin, la contribution de la société civile au développement se traduit par son implication active dans la consolidation de l'État de droit et de la démocratie, le développement d'initiatives et l'accompagnement des communautés en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie et le renforcement de la gouvernance, tant au niveau de l'État que des collectivités locales⁶.

Cela se fait à travers des actions de veille sociale, de contrôle des actions politiques et publiques, de soutien aux dynamiques collectives au niveau social, de réalisation d'infrastructures socio-communautaires et de fourniture d'opportunité d'actions de dialogue organisées.

Cependant, le manque de synergie entre OSC et État central dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement constitue une grande limite à la garantie d'une bonne gouvernance, toute chose ne rendant pas le dialogue dynamique et constant.

Des dispositions et Accords internationaux et régionaux créent avec les normes internes un cadre favorable à l'efficacité de la société civile à travers le monde, dans sa contribution au

⁵Voir <https://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/plan-national-de-developpement-2018-2025-du-benin.html>

⁶ *Les États Généraux de la Société civile au Bénin : du recentrage du concept à la structuration et à la professionnalisation des Organisations de la Société Civile pour u Développement Durable, Cotonou, décembre 2018, p.12*

développement durable, toute chose cristallisant plus fermement la redevabilité. Plus précisément, il s'agit de :

- la loi N° 2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi numéro 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Le décret n°2022-321 du 1^{er} juin 2022 fixant le cadre général des règlements intérieurs des conseils communaux en ses articles 20 et 28 fixant entre autres les conditions de participation des citoyens aux séances du conseil communal et à la consultation des procès-verbaux, compte rendu et délibérations.
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) consacrant la liberté d'association en son article 10 ;
 - l'Accord de Cotonou du 23 juin 2000 entre les pays ACP et l'Union Européenne qui encourage la participation des Acteurs Non Etatiques (ANE) à tous les niveaux du processus de développement ;
 - la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) ;
 - le Programme d'Action d'Accra (2008) ;
 - les principes d'Istanbul (2010) ;
 - l'Accord de Partenariat de Busan (2011) ;
 - le consensus de Siem Reap (Cambodge, 2011) et,
 - « les lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion » de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Niamey, mai 2017) pour ne citer que ceux-là.

L'ensemble de ces instruments a fortement recommandé une large participation des divers acteurs nationaux aux actions de développement. À ce titre, les États se sont engagés à œuvrer avec les OSC à l'instauration de conditions propices à une maximisation de leurs contributions au développement.

Depuis la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'Action d'Accra (2008), les pays donateurs et les pays en développement ont confirmé le rôle prépondérant des Organisations de la Société Civile (OSC) dans le développement et se sont engagés à les intégrer véritablement dans la recherche d'un « environnement porteur ».

XI.7 ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU BÉNIN

La société civile béninoise se caractérise par une grande hétérogénéité et un fort dynamisme qui se traduisent par un maillage territorial intense, un important capital de ressources humaines et matérielles et des réussites indéniables et informelles. Le Recensement des OSC (RENOSC) organisé en 2013 fait état de 12.002 OSC. S'il est vrai que cette information constitue une référence, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une valeur brute à l'étape de collecte puisque la base du RENOSC n'a pas encore subi d'apurement à ce jour. Dans le but de disposer d'informations précises et plus actuelles, le Centre de Promotion de la Société Civile (CPSC) a entrepris depuis mars 2019 un travail d'actualisation de la base des OSC et son apurement, avec l'appui du Programme de Renforcement et Participation de la Société Civile au Bénin (RePaSOC), financé dans le cadre du 11^{ème} Fonds Européen de Développement et destiné au renforcement des capacités de plaidoyer et de groupe de pression de la société civile béninoise pour une gestion publique et une lutte plus efficace contre l'impunité. Ce travail devra prendre en compte les nouvelles orientations en termes de configuration du paysage associatif, les directives communautaires de l'UEMOA sur les sociétés coopératives (en ce qui concerne les groupements) et le mapping thématique de la Maison de la Société Civile. En 2018, cette dernière (la maison de la Société Civile) a entrepris des réformes structurelles, sur la base des recommandations de son Diagnostic Institutionnel et de Renforcement Organisationnel, qui prévoient la structuration nationale des OSC suivant huit pools thématiques, changeant ainsi le paradigme de « composante » dans une logique de professionnalisation et de spécialisation.

Cette spécialisation a fait émerger sur les départements et les communes, les pools thématiques départementaux et communaux. Les organisations de la société civile qui interviennent dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doivent être regroupées au sein du pool thématique 4 et sont censées animer et promouvoir ce secteur au niveau de leurs différents territoires. Il existe également des cadres de concertation formels Eau et assainissement et/ou des cadres intégrateurs existent au niveau de la plupart des communes du Bénin comme celles de l'Atlantique.

XII. MATERIELS ET METHODES

XII.1 JUSTIFICATION DE LA ZONE D'ETUDE

La commune de Toffo constitue la première commune d'intervention de l'ONG Initiative Développement (ID) qui a démarré ses activités au Bénin en 1996. L'ONG GRAIND mise en place par des anciens salariés d'ID dans le cadre de sa politique d'autonomisation a pris le relais en 2012 en continuant ses interventions sur la commune de Toffo dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le choix de la commune de Toffo pour la présente étude réside dans le fait que cette commune a bénéficié des appuis constants de GRAIND pendant les dix dernières années. Elle a bénéficié à la fois des programmes de gouvernance locale et d'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. L'ONG ID et ensuite GRAIND ont par ailleurs réalisé les premiers Plans de Développement Communal (PDC) et Plans d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) au profit de la commune de Toffo au lendemain de l'avènement de la décentralisation en 1999. La commune de Toffo est donc le territoire idéal pour évaluer la qualité de la participation citoyenne à la gouvernance de l'assainissement liquide.

XII.2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La présentation de la commune de Toffo s'articulera autour de sa situation géographique et démographique, socio sanitaire et socioéconomique.

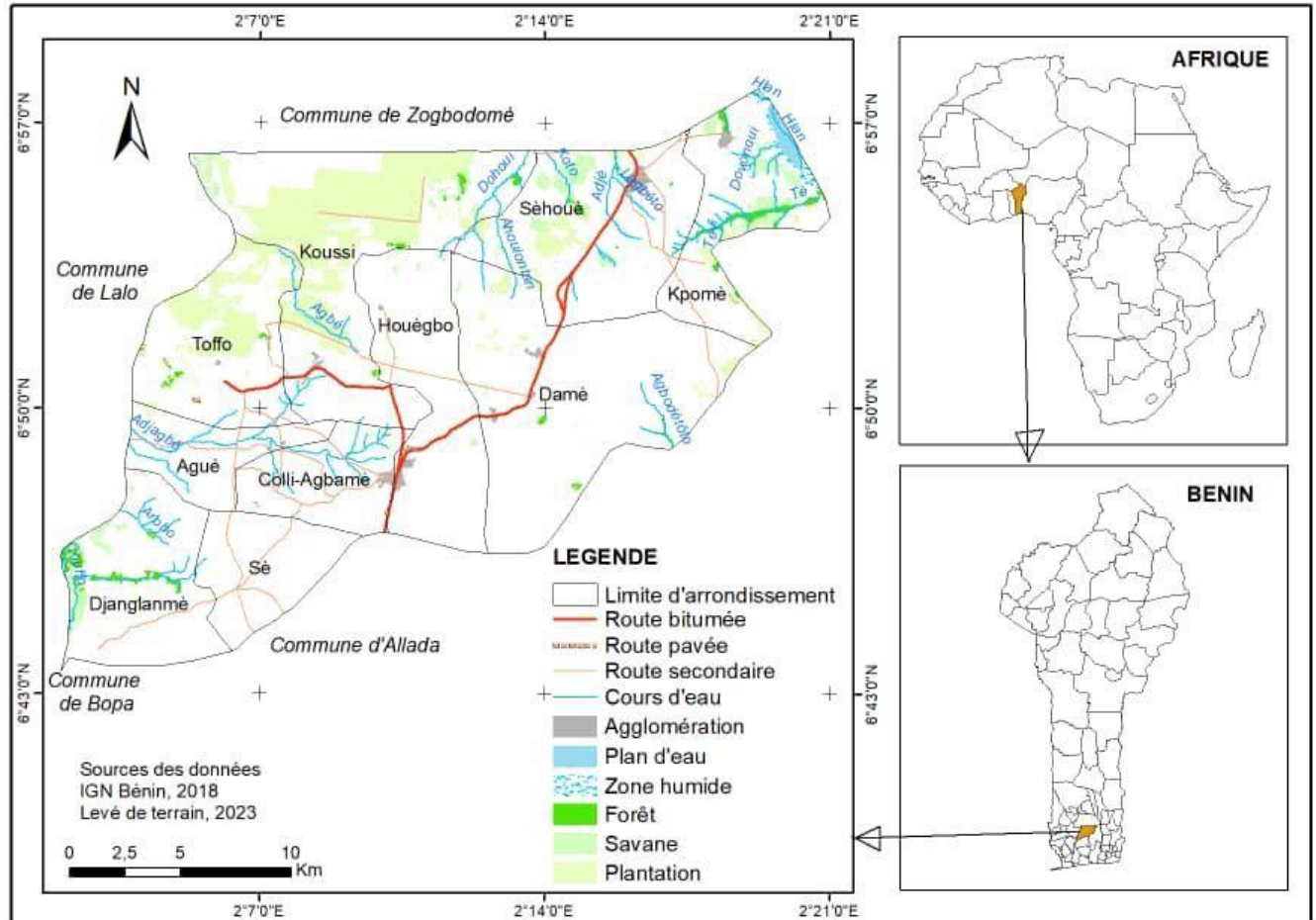
XII.2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

La monographie obtenue dans le cadre de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD au Bénin et réalisée par Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD), situe la Commune dans la zone septentrionale du Département de l'Atlantique. Elle couvre environ 15 % de la superficie du Département et 0,42 % de la superficie totale du pays. Elle est limitée au Nord par la Commune de Zogbodomè dans le Département du Zou, au Sud par la Commune d'Allada, à l'Est par la Commune de Zè (au Sud-Est) et le lac Hlan (au Nord-Est), et à l'Ouest par le fleuve Couffo servant de limite naturelle avec la Commune de Lalo dans le Département du Couffo. Elle compte 10 Arrondissements et 76 villages et quartiers de villes. La Commune s'insère dans la zone climatique de type subéquatorial caractérisée par la succession annuelle de quatre saisons par alternance : deux

saisons sèches (une grande, de décembre à mi-mars, et une petite de mi-juillet à août), et deux saisons des pluies (une grande, de mi-mars à mi-juillet et une petite de septembre à novembre). Le relief est relativement accidenté avec un dénivelé d'environ 168 m entre les régions les plus basses et le point le plus élevé et des pentes qui varient de 2 à 5%.

La population de la Commune passe de 101 585 habitants en 2013 pour une projection de 134 732 habitants en 2023 dont 51,27% de femmes (RGPH4 2013 - Projection 2018-2023). Cette population est répartie sur le territoire de la commune avec les fortes densités dans les arrondissements de Colli et Agué (210-264 hbt/km²), puis Sey et Sèhouè qui concentre 157-210 hbt/km² (RGPH4).

Elle compte également quelques sources sacrées comme Akpali à Toffo-centre, Adjagbé à Colli et à Agué, les rivières Nouvo, Zohouè et Houèto à Djanglanmè, et Adjikoui à Kpomè. À cela s'ajoutent les mares d'Adjagamè et d'Ahé dans l'arrondissement de Damè. Les ressources pastorales sont importantes mais peu valorisées. Elle dispose d'importantes ressources naturelles. La figure ci-dessous présente la commune de Toffo.



Source : Rapport diagnostique du PDC 4, Août 2023

Figure 3 Carte de la commune de Toffo

XII.2.2 IV.2.2 SITUATION SOCIO-SANITAIRE

Le taux de couverture sanitaire de la commune est estimé à 90%, neuf arrondissements sur les dix disposent d'un centre de santé (Maternité + Dispensaire) et le 10^{ième} arrondissement ne dispose que de maternité et six des centres de santé disposent d'incinérateurs fonctionnels.

En matière d'eau et d'assainissement, selon le niveau de couverture des cibles prioritaires des ODD concernant la commune de Toffo révélé par la monographie départementale de l'Atlantique sur la spatialisation des cibles prioritaires des ODD (Ministère chargé du Plan et du Développement, 2019), la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est de 41,08 %, le taux de desserte en eau potable est de 35,8% avec un taux de fonctionnement de 87,2%. 72% de la population accès à une source d'eau potable et 9,1% de la population a accès aux toilettes améliorées ou partagées.

Le tableau ci-après présente le niveau de couverture en latrine publique sur la commune.

Tableau 1: Etat des lieux des latrines publiques de la commune

Lieux	Localisation et dénomination	Nombre de latrine	Observations (situation : insuffisant, défectueux, en cours de réalisation ou autres à préciser)
Marchés	Marché de Houègbo	4	Insuffisant
	Marché de Toffo gare	4	Non mise en service
	Marché de Houèglé	4	Non mise en service
	Marché de Houngou govè	4	Non mise en service
	Marché d'Akogbènou de Toffo centre	2	Non mise en service
	Marché d'Agon	4	Non mise en service
	Marché de Kpomè	4	Non mise en service
	Marché d'ananas d'Agon	4	Non mise en service
	Marché de Sèhouè	4	Non mise en service
Ecoles maternelles		19	Insuffisant
Ecoles primaires		102	Insuffisant
Collèges d'enseignement Général		22	Insuffisant
Centre de santé	CSA Agué	2	Insuffisant
	CSA Colli	4	Insuffisant
	CSA Coussi	4	Insuffisant
	CSA Damè	6	Insuffisant
	CSA Djanglanmè	4	Insuffisant
	CSA Houègbo	6	Insuffisant
	CSA Kpomè	2	Insuffisant
	CSA Sey	4	Insuffisant
	CSA Sèhouè	8	Insuffisant
	CS Toffo	6	Insuffisant
Total		201	Insuffisant

Source : Rapport diagnostique du PDC4, Août 2023

XII.2.3 SITUATION SOCIOECONOMIQUE

Selon cette même monographie, la situation socioéconomique de la commune est appréciable par son indice de pauvreté monétaire en 2016 qui est de 58,57% (2ième commune la plus touchée par la pauvreté monétaire dans le département), 78,60% de la population de toffo dépense moins de \$1 (550 CFA) par jour.

Le milieu économique de la commune est caractérisé par des activités à prédominance du secteur agricole (la production végétale, la pêche, la transformation artisanale des produits agricole et l'élevage), et des activités du secteur non agricole (l'artisanat, la restauration et l'hôtellerie, le commerce et le transport). La forte production agricole sur cette commune est écoulee à travers les nombreux marchés dont elle dispose.

La structure de l'économie locale révèle que le secteur agricole à lui seul, occupe plus de 39 472

actifs avec plus de 72,02% des emplois générés par l'économie.

XII.3 PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

L'Organisation Non Gouvernementale Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Nouvelles de Développement (GRAIND) a été créée en août 2003. Elle est née de la volonté des anciens salariés de l'ONG Internationale Initiative Développement (ID) de consolider les acquis et de poursuivre les activités réalisées par cette ONG après son retrait du Bénin. Enregistrée officiellement en avril 2004, l'ONG GRAIND intervient dans les domaines de l'appui aux communes pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, le renforcement de la participation citoyenne et l'amélioration de la gouvernance locale. La mission principale de GRAIND est d'accompagner les populations défavorisées dans leurs initiatives de développement. Son historique suit les grandes phases suivantes.

- ✓ Une première phase de 2004 à 2011 qui coïncide avec les premières années de la décentralisation où les membres de l'ONG GRAIND ont beaucoup appris sur la maîtrise d'ouvrage communale.
- ✓ La deuxième phase de 2012 à 2016 est caractérisée par l'affirmation de GRAIND en tant que structure d'appui auprès des communes et des partenaires techniques et financiers tels qu'Initiative Développement (ID), l'Union Européenne (UE), l'Agence Française de Développement (AFD).

Cette deuxième phase dite de consolidation a permis à la structure de renforcer son expertise auprès des communes, notamment à travers le projet de professionnalisation des acteurs pour une gestion durable du service public de l'eau mis en œuvre de juillet 2012 à juin 2015 dans les communes de Kpomassè, TOFFO et Zè dans le département de l'Atlantique au Bénin,

La convention programme de développement local qui a démarré concomitamment en juillet 2012 a permis le renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne dans les communes cibles.

- ✓ La troisième phase qui a démarré à partir de 2016 est pour GRAIND une phase d'ascendance. Deux autres programmes ont démarré dont l'un en renforcement des actions de développement local en cours dans les trois communes de Zè, TOFFO et Kpomassè grâce au financement de l'Union européenne (le Programme d'appui au Développement Local Concerté : PADeLCo) et l'autre dans la commune de Kouandé dans le département de

l'Atacora (le Programme d'amélioration de l'Accès à l'assainissement et aux Pratiques d'Hygiène en milieu Rural : PAPHyR) grâce au financement de Médical Care Développement International (MCDI) et du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC).

- ✓ Une quatrième phase est entamée au cours de juillet 2018 par le démarrage du programme de renforcement de la participation citoyenne (PRIOPAC) et en 2019 par le démarrage du Programme de Renforcement et Participation de la Société Civile (REPASoC) sur financement de l'Union Européenne et le démarrage de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) sur les communes de Toffo et de Zè sur financement du programme OMIDELTA guichet commune/CAA).

Globalement, les actions de l'ONG GRAIND sur ces communes ont permis de renforcer les infrastructures d'eau et d'assainissement existantes et la construction de nouvelles, l'ancrage institutionnel, les capacités et l'accompagnement des acteurs (gouvernants et sociétés civiles). Elles ont également permis la réalisation des documents de planification du développement local tels que le Plan de Développement Local, le Plan Communal Eau (PCEau), le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC), etc.

XII.4 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

XII.4.1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE GLOBALE

Les repères méthodologiques qui permettront la conduite de la présente étude se résument ainsi qu'il suit :

- ⇒ **Approche participative, consultative et contributive** : La collecte de données avec la collaboration étroite et active de tous les acteurs qui interviennent au niveau de chaque commune cible sur les questions d'assainissement liquide. Cette approche participative a été ponctuée par des moments d'échanges, des dialogues multi-acteurs et des collectes d'informations pertinentes au moyen d'entretiens individuels ou groupés. Cette approche nous a permis de recueillir les perceptions des communautés sur les réalisations, leur degré de satisfaction des infrastructures et services d'assainissement liquide mis en place et leurs suggestions pour son amélioration ;
- ⇒ **Combinaisons des démarches quantitatives et qualitatives** : Elle permet de collecter les informations pertinentes auprès des sources soigneusement ciblées (ménages, société civile active dans le secteur, élus, cadres communaux, services déconcentrés, secteurs privés) de la commune d'intervention de Toffo sur les services d'assainissement liquide offerts, la gouvernance et la veille citoyenne ;

Cette approche méthodologique générale s'articule autour des points ci-après :

- (i) l'analyse suivant le guide de la participation citoyenne de l'OCDE (2002), qui s'est appuyé sur le modèle d'Arnstein et de Hart, pour retenir trois niveaux d'évaluation que sont l'Information (de l'organisation vers le citoyen) ; la Consultation (les citoyens donnent leur avis : réponses et feed-back) et la Participation active (le citoyen est impliqué dans le processus de décision, voire dans la gestion de l'organisation)
- (ii) des stratégies, politiques et lois nationales en vigueur et impactant les communes dans le processus d'assainissement liquide ;
- (iii) d'une démarche de désagrégation des informations et observations selon le genre et prise en compte des aspects socio-culturels ;

(iv) l'identification des facteurs à l'origine de l'implication des citoyens à la gouvernance de l'assainissement et des dispositifs de participation au niveau de la commune. Cette étude a été globalement conduite en quatre étapes.

Tableau 2: Synthèse globale de la démarche méthodologique de conduite de l'étude

ETAPES	PRINCIPALES ACTIVITES
Etape 1 Activités préparatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Revue bibliographique ; • Affinement de la méthodologie (échantillonnage, méthode de collecte et d'analyse) ; • Elaboration des outils (questionnaires, guides d'entretien et d'observation) et élaboration des protocoles de pré-test ; • Configuration des outils de collecte sur le smartphone pour la collecte ; • Pré-test et réajustement ; • Finalisation des outils de collecte de données (guide d'entretien et d'observation et questionnaires sur la base des résultats du pré test) ; • Préparation logistique des enquêtes : (prise de contact avec les acteurs, programmation de la collecte des données de terrain).
Etape 2 Collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des ménages de l'échantillon retenu pour la collecte de données ; • Entretien avec les acteurs clés et personnes ressources ; • Observations diverses ;
Etape 3 Traitement et analyse des données	<ul style="list-style-type: none"> • Extraction des données collectées ; • Epuration des données collectées et contrôle de cohérence ; • Analyse des données et interprétation des résultats selon les spécificités (tableaux, graphes, cartes et matrices diverses) et en tenant compte de l'approche genre.

XII.4.2 DEMARCHE METHODOLOGIE DETAILLEE DE CONDUITE DE L'ETUDE

Etape 1 : Préparation de la mission

✓ *Echantillonnage*

Parmi les communes ayant bénéficié des interventions de l'ONG GRAIND et son partenaire Initiative Développement, la commune de Toffo est celle qui a de façon continue été bénéficiaire des interventions depuis 2007 dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement et de la gouvernance locale. Cette dernière fait partie des premières au Bénin à avoir débuté l'expérience des cadres de concertation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que l'expérience du cadre intégrateur et du budget participatif. Les bases de sondages des termes de référence sont

les suivantes : la population de la commune et les personnes ressources des zones d'intervention de l'ONG GRAIND dans le département de l'Atlantique.

✚ Niveau ménage

La méthode d'échantillonnage stratifiée a été utilisée à plusieurs degrés. L'échantillonnage à probabilité proportionnelle à la taille a été appliqué au niveau de chaque strate. La commune étant déjà choisie, les premiers choix ont été opérés au niveau des localités. Ainsi, des localités ont été sélectionnées proportionnellement au nombre de localités observées au niveau de la strate (commune). Cette méthode a permis d'accentuer l'efficacité statistique et d'augmenter énormément la précision des résultats. Ainsi, l'échantillon au niveau de la commune de Toffo est composé des localités. Au sein de chaque localité retenue, un échantillonnage aléatoire simple a été utilisé pour sélectionner les ménages à enquêter. Les tailles de l'échantillon des localités et des ménages ont été obtenues à l'aide de la formule de (Rea, L.M. et Parker, R. A. 1997) qui est la suivante :

$$n = \frac{t_p^2 \times P(1-P) \times N}{t_p^2 \times P(1-P) + (N-1) \times y^2}$$

Avec : n : taille de l'échantillon ; N : taille de la population cible (nombre de ménages) et P : proportion attendue d'une réponse de la population.

Il s'agit d'une étude multicritère dans le domaine de l'assainissement, P est donc fixé à 0,5 par défaut, ce qui permet d'avoir le plus grand échantillon possible.

- t_p : intervalle de confiance d'échantillonnage. Pour une marge d'erreur de 5%, l'intervalle de confiance admis est 95%. La valeur de t_p associée à cet intervalle est 1,96.
- y : marge d'erreur d'échantillonnage qui est 5%.

Le cahier village du département de l'Atlantique (version actualisée en 2016 du RGPH4 de 2013) donne les résultats suivants pour la commune de Toffo :

Tableau 3: Nombre total de localités et de ménages

Commune	ARRONDISSEMENT	Localités	Ménages
Toffo	10	56	20142
Total de ménages cible		56	20142

Source : INSAE, 2016

Dans la commune, le nombre total de localités dénombré est de 56 pour 20142 ménages. L'échantillon retenu est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 4: Echantillon de localité et de ménages

Commune	Localités	Localité concernée	Ménages	Ménages à enquêter
Toffo	56	35	20142	377

Source : (CODO, 2023)

Niveau personnes ressources

La liste des potentielles personnes ressources organisées en focus group ou individuelles se présente comme suit : (i) Agents des collectivités territoriales (ii) membres des cellules de Participation Citoyenne, (iii) membres du pool thématique eau et assainissement, (iv) responsables d'Organisations de la Société Civile (OSC), (v) les vidangeurs, (vi) les présidentes d'associations de femmes, (vii) des représentants des centres de santé et d'école, (viii) personnes fréquentant les espaces publiques. Ces entretiens ont permis d'avoir la documentation nécessaire pour l'inventaire des OSC intervenant dans la commune sur les questions d'assainissement liquide.

Le tableau 3 ci-dessous présente l'échantillonnage des personnes ressources interviewées durant les entretiens focus groups au niveau des différentes communes.

Tableau 5: Acteurs interviewés en focus groups au cours de la période de collecte de données

Institution/structure	Nombre prévu	Nombre rencontré	Effectif du focus group
Collectivité Territoriale (CT)	1	1	9
Cellule de Participation Citoyenne (CPC)	1	1	8
Pool thématique Eau Hygiène et Assainissement	1	1	7
Associations de femme (OCB)	1	1	5
Associations des Consommateurs d'eau Potable	1	1	7
Etablissements de santé	1	1	4
Etablissement scolaires	1	1	4
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	1	1	3
Personnes fréquentant les espaces publics	1	1	4
Total	9	9	51

Source : Données de terrain, Mai 2023

✓ **Supports de collecte de données**

Les supports de collectes des données seront essentiellement constitués ainsi qu'il suit de :

- ❖ Questionnaire auprès des ménages constitué de (i) Fiche de collecte de données ménages.
- ❖ Guide d'entretien des focus groups ainsi que des personnes ressources ayant des expériences pratiques ou comprenant les problématiques liées aux pratiques et habitudes des différentes communautés enquêtées dans le milieu.
- ❖ Guide d'entretien auprès de l'administration communale pour l'inventaire des OSC de l'assainissement liquide, connaître l'organisation des infrastructures et services d'assainissement liquide ainsi que les outils de planification existants et leur mise en œuvre.

✓ **Pré test**

Il a été réalisé un pré-test des outils d'enquête au sein des ménages représentatifs des zones ciblées avant la collecte des données.

Etape 2 : Collecte des données

* **Zone de collecte de données**

La collecte de données a eu lieu dans la commune de Toffo du département de l'Atlantique

Etape 3 : Traitement et analyse des données

La collecte de données sur le terrain de façon informatisée, a permis de faire un nettoyage efficace des données, ensuite leur traitement et analyse ont été réalisés avec le logiciel Excel.

XIII. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

XIII.1 RÉSULTATS

XIII.1.1 CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES POPULATIONS RENCONTREES

La figure suivante représente les caractéristiques socio-culturelles des populations rencontrées. Il s'agit de la répartition selon le sexe, l'âge, l'ethnie, la religion, le niveau d'instruction et l'activité principale du chef de ménage.

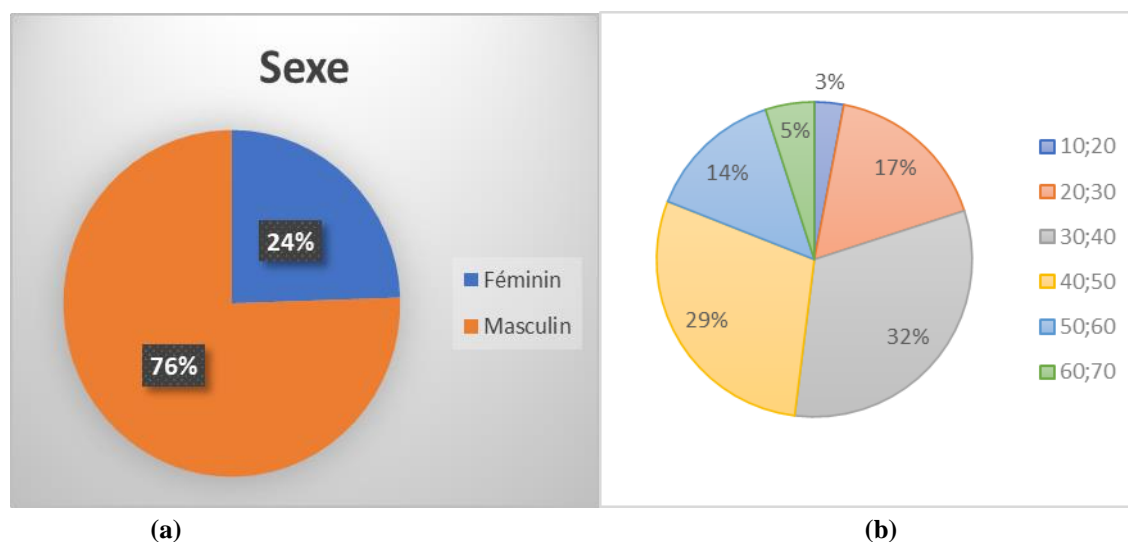


Figure 4 Répartition des individus enquêtés selon le sexe (a) et l'âge (b)

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

La figure 4 représente la répartition de personnes enquêtées selon le sexe et l'âge sur la participation citoyenne à la gouvernance communale de l'assainissement liquide. Des résultats issus des données collectées, il ressort un taux de 76% constitué des hommes et 24% des femmes sur un total de 377 ménages enquêtés dans la commune de Toffo. Cette forte représentation des hommes fait ressortir une certaine difficulté de la femme à donner son opinion dans la sphère publique donc des difficultés de prise en compte du genre dans la participation citoyenne dans l'assainissement. Cette difficulté sera plus ou moins corrigée dans les focus group où les femmes prennent plus librement la parole quand elles sont entre elles. Selon la variable "âge", les individus enquêtés sont ceux dont l'âge est compris entre 40 et 65 ans. De l'analyse des résultats, on remarque que les individus dont l'âge est compris entre 30 et 40 ans sont majoritairement représentés avec un taux de 32% suivi de 29% des individus dont l'âge est compris entre 40 et 50

ans et 14% représente le taux de ceux dont l'âge est compris entre 50 et 60 ans.

La figure 5 ci-dessous illustre le pourcentage des individus de la commune enquêtés sur la participation citoyenne à la gouvernance communale de l'assainissement liquide selon la localité de résidence et la religion.

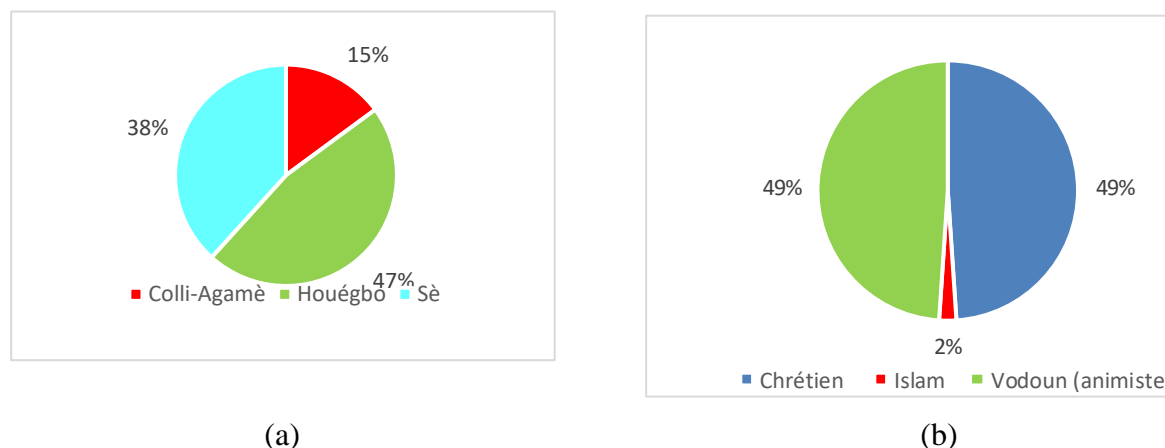


Figure 5 Représentation des individus selon la localité de résidence (a) et la religion (b)

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Des résultats issus de notre base de données, la population de Houégbo est majoritairement représentée avec un taux de 47% suivi de celle de Sey 38% et un faible taux de participation de l'arrondissement de Colli-Agamè. Quant à la religion, les taux observés sont respectivement de 49% pour le Vodoun, 49% pour le Christianisme et de 2% pour l'Islam. L'appartenance à une religion par les enquêtés n'a pas d'influence remarquable sur le niveau ou la qualité de sa participation à la gestion de l'assainissement liquide.

La figure 6 est représentation des individus enquêtés selon le niveau d'instruction et le genre de l'enquêté.

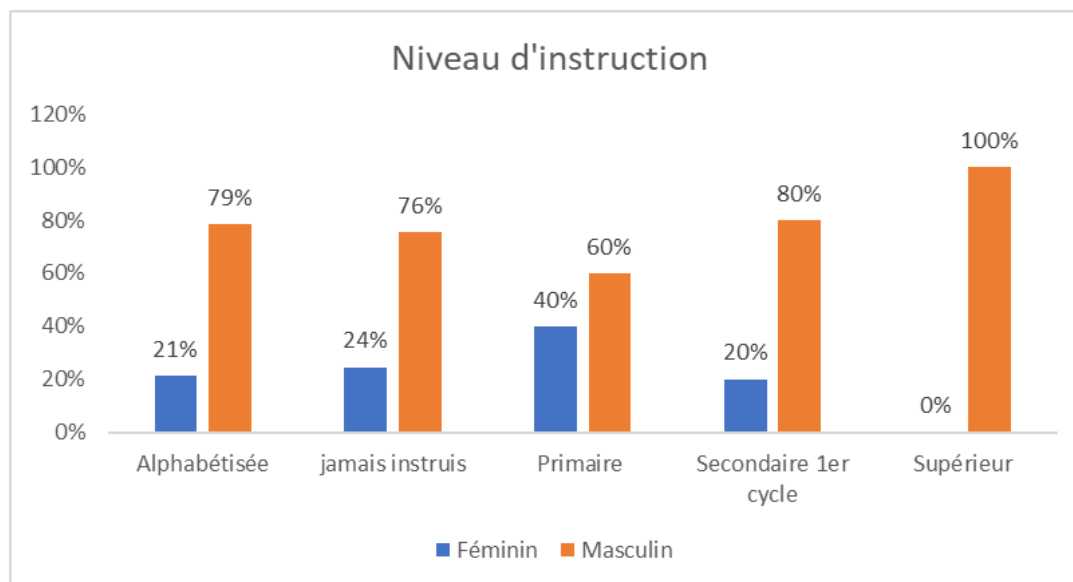


Figure 6 Représentation des individus enquêtés selon le niveau d'instruction

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

De la figure 6, il ressort que les hommes enquêtés ont un niveau d'instruction plus élevé que les femmes quel que soit le niveau d'instruction considéré (Primaire, Secondaire et Supérieurs). De plus, aucune femme n'a atteint le niveau supérieur parmi celles enquêtées. Ceci peut avoir un impact sur la disponibilité de femmes pouvant accéder aux instances de prise de décisions qui requiert un niveau d'instruction de plus en plus élevé suivant les contextes. Pour améliorer la participation citoyenne et une meilleure prise en compte des femmes dans ce processus, il faudra donc veiller à accompagner les filles pour achever leur cursus scolaire.

XIII.1.2 DIAGNOSTIC SUR LES OUVRAGES ET SERVICES CONCERNES

Au niveau de la commune, les ouvrages concernés par l'assainissement liquide sont les latrines et douches communautaires et familiales, les toilettes institutionnelles (écoles, Centres de santé, Gares, Administrations). Les services d'assainissement rattachés à ces ouvrages sont réalisés par quelques vidangeurs manuels, des maçons spécialisés qui comprennent également des fossoyeurs, des propriétaires de ventes de produits d'assainissement et qui sont en relation avec des maçons et plombiers pour l'installation de ces produits et qui s'occupent également des services de maintenance et d'entretiens de ces ouvrages et enfin des structures de vidanges qui sont sollicitées très rarement pour la vidange motorisée.

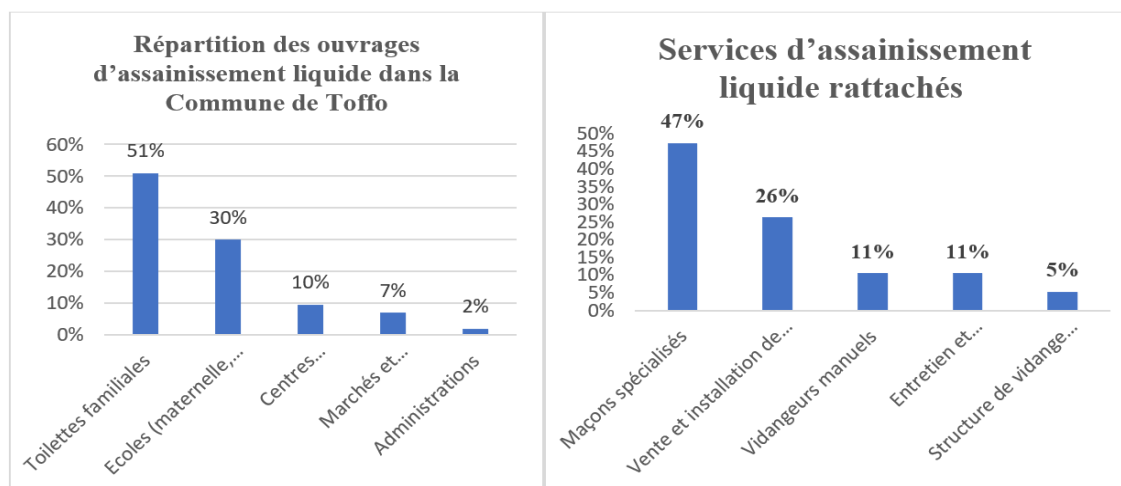


Figure 7 Les ouvrages et services concernés

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Comme observé plus haut dans le tableau 1, les latrines publiques des marchés et gares de la commune sont non fonctionnelles et les raisons évoquées sont l'absence d'un mode de gestion adéquat. Pour certaines places publiques, ces latrines sont en nombre insuffisant conformément aux normes nationales de couvertures en latrines publiques. Le graphe ci-dessus (figure 7) démontre donc que la commune est totalement démunie de toilettes publiques fonctionnelles. Le tableau 1 qui fait la synthèse de l'état des lieux en termes de couverture de la commune en latrines publiques issu de la phase diagnostique du PDC 4 de la commune s'appuie les normes définies au niveau national qui permettent de calculer les objectifs à atteindre (voir tableau 5). En effet, le taux de couverture qui représente le pourcentage de personnes qui utilisent un ouvrage amélioré ou qui sont raccordées à un réseau d'égouts est l'indicateur utilisé pour mesurer les progrès réalisés dans le secteur. La réponse que les responsables des services de la mairie apportent à cette situation est la difficulté de définir un mode de gestion efficace car les exploitants recrutés finissent par abandonner l'ouvrage. Pour ce qui est des services rattachés, le service le plus sollicité se situe au niveau de l'accès et se compose des activités de réalisation des fosses et de construction des latrines. Ces activités sont généralement réalisées par des maçons qui se sont exclusivement spécialisés dans ce type d'activité. Ces derniers ont reçus des formations de renforcement lors du projet PAC-Eau II conduit de 2012 à 2015 et conduit par l'ONG GRAIND avec l'appui des agents d'hygiène du ministère de la santé détachés sur la commune. Les services de vidanges sont quasiment absents du territoire, car en effet il n'existe que deux vidangeurs manuels qui interviennent sur la commune et ces derniers ne sont pas

toujours disponibles car ils offrent également leurs services aux communes avoisinantes telles que les communes de Zogbodomé, Zè et Allada. Les structures formelles de vidanges sont quelques fois sollicitées par certaines administrations depuis les communes d'Abomey-Calavi ou de Cotonou situées à près de 80 km du chef-lieu de la commune.

Tableau 6 : Objectifs et normes nationales de couverture en latrines publiques

Lieux publics/ Institution	Normes pour la planification
Marchés	1 latrine / WC pour 20 stands
Hôpitaux et Centres de santé	1 latrine pour 10 lits ou 20 patients
Ecoles	1 latrine pour 50 élèves-garçons et filles séparées
Bureaux	1 latrine pour 20 employés
Centres d'accueil ou de transit (gares routières)	1 latrine pour 10 enfants
	1 latrine pour 20 adultes

Source : Guide d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
Fiche technique N°1

XIII.1.3 ANALYSE DE L'ACCESSIBILITE, DE L'ACCEPTABILITE ET DE LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS SUR LA COMMUNE

La figure 8 nous renseigne sur l'accessibilité physique aux services d'assainissement désagrégée par sexe

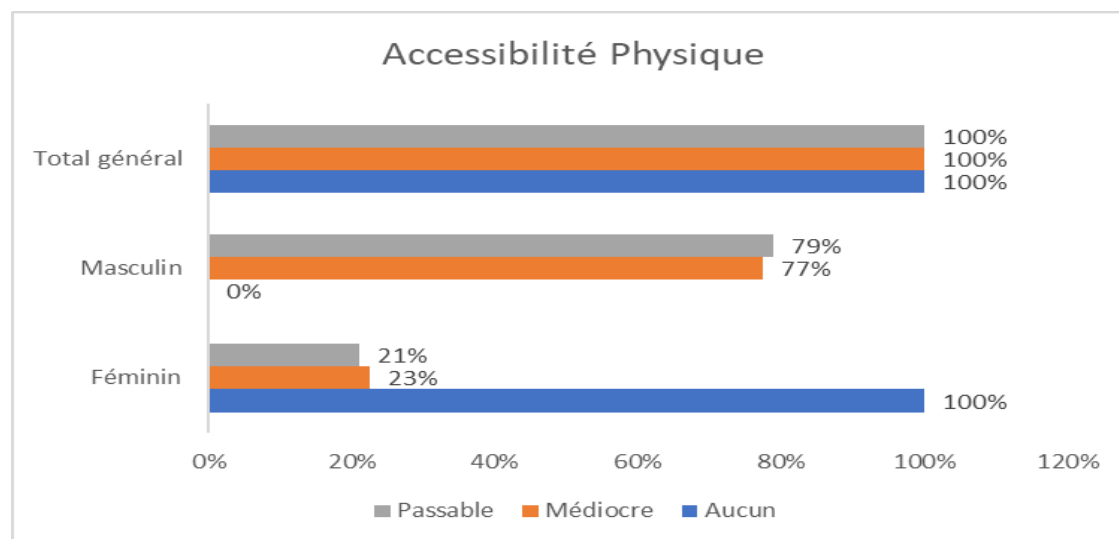


Figure 8 Accessibilité Physique des services existants

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

D'après les résultats issus de notre base de données, en termes d'accessibilité physique, la

majorité des enquêtés estime n'avoir pas accès aux ouvrages pour leur besoin. Cette inaccessibilité physique touche particulièrement les femmes dont la quasi-totalité témoigne n'avoir pas accès aux services appropriés. Le niveau d'accessibilité qu'elle médiocre ou passable est plus en défaveur des femmes respectivement de 23% et 21% contre 77% et 79% au niveau des hommes.

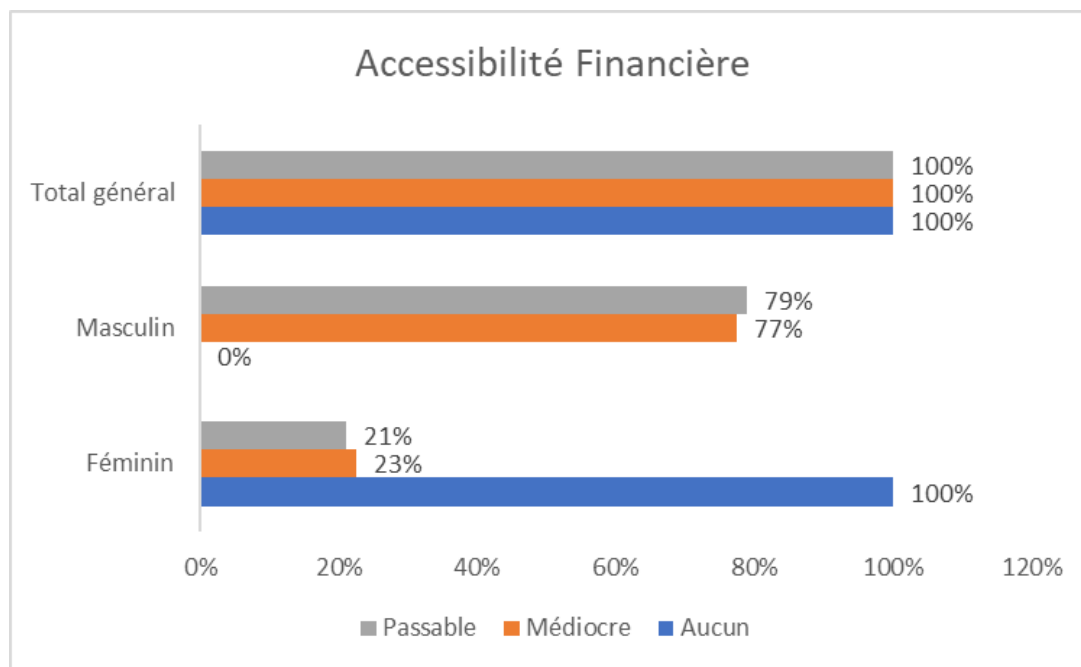


Figure 9 Accessibilité Financière des services d'assainissement disponibles

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Le manque de moyens financiers est une raison évoquée par la majorité des personnes enquêtées pour justifier l'absence de latrines et la pratique de la défécation à l'air libre. D'après la figure 9, les réponses obtenues en ce qui concerne l'accessibilité financière sont pratiquement les mêmes que pour l'accessibilité physique et touche moins hommes que les femmes. Les latrines simples avec dalle en béton construites majoritairement par les ménages reviennent à 35 000 F CFA environ, et celles en bois à 25 000 F CFA environ (voir figure 9 et 10). Une étude sur l'état du secteur de l'assainissement et analyse des lacunes réalisées par le GFA/WSSCC en mars 2010 révèle que les latrines à dalle SanPlat coûtent en moyenne à 75 dollars soit 37500 F CFA. Cependant, les ménages les plus aisés des agglomérations urbaines qui prennent l'option de latrines à fosse humide étanche doivent déboursier environ 274 dollars (GSF, WSSCC, 2010), soit 137 000 F CFA. Ces coûts de réalisation quoique bas restent néanmoins prohibitifs pour

certaines couches de la population de la commune, 2ème commune la plus touchée par la pauvreté monétaire dans le département avec moins de 1 dollar par jour (rapport diagnostic PDC 4, 2023). Les latrines basiques promues aujourd'hui et réalisées grâce à l'approche ATPC au Bénin pourraient constituer une alternative à la portée de tous, car ces latrines se réalisent grâce à la solidarité communautaire et offrent également la possibilité d'utilisation de matériaux locaux. Toutefois, le défi même de cette approche réside dans la qualité de la facilitation d'une part et d'autre part, dans l'engagement durable de la communauté pour la marche vers la fin de la défécation à l'air libre, le maintien du statut FDAL et la montée de l'échelle de l'assainissement. Les actions de promotion de la construction de ces infrastructures d'assainissement doivent donc continuer et progresser hors projet ATPC afin de vulgariser les choix économiques possibles pour se doter de ces infrastructures.

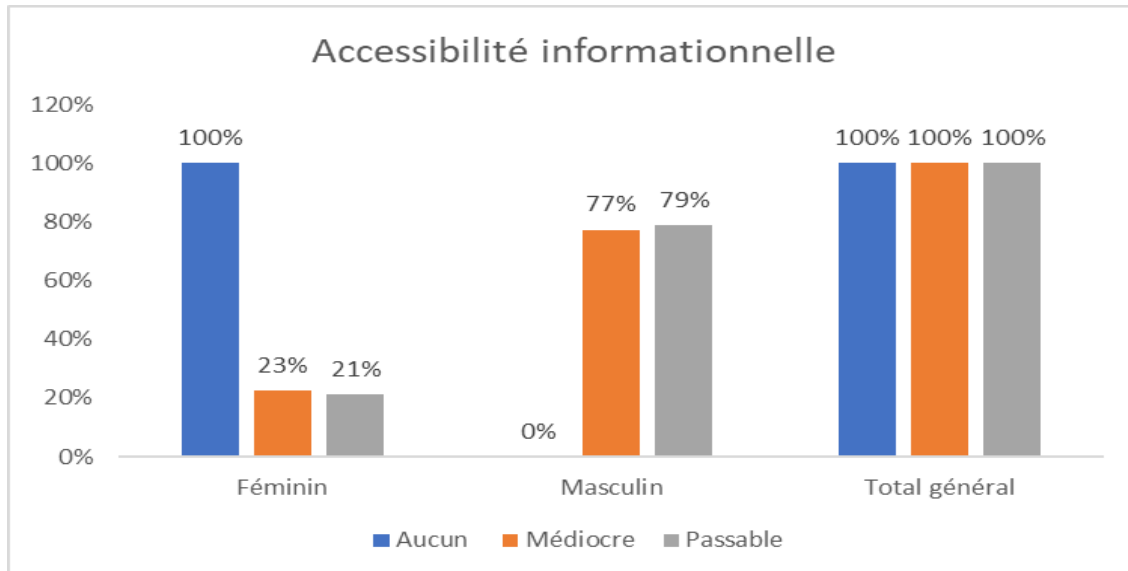


Figure 10 Accessibilité Informationnelle des services d'assainissement

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Pour ce qui concerne l'accessibilité informationnelle du service rendu disponible (Figure 10), les enquêtés estiment que l'information est moyennement disponible. Néanmoins elle reste moins accessible aux femmes. Seules les femmes sont dénombrées parmi les enquêtés qui estiment n'avoir aucun accès aux informations relatives au service d'assainissement disponible dans la commune.



Figure 11 Latrine simple avec dalle en bois (a) et latrine avec dalle en béton (b)

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

XIII.1.4 ACCEPTABILITE DU SERVICE RENDU

Le graphe 12 suivant présente l'acceptabilité du service offert à la population enquêtée.

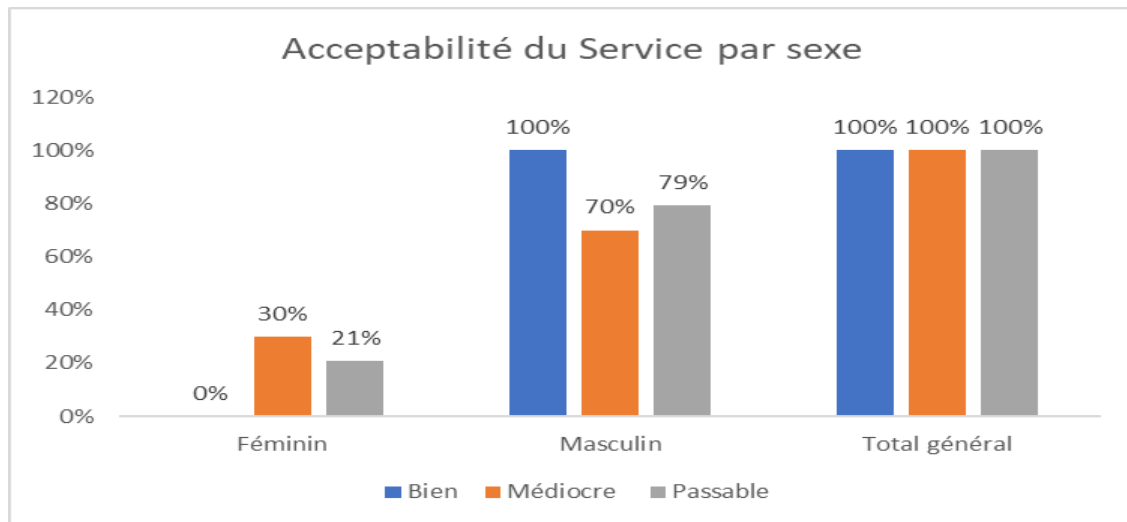


Figure 12 Acceptabilité qualité du service rendu

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Dans le cadre de notre étude, la population enquêtée approuve et n'accepte que passablement la qualité du service avec un taux de 79% et 21% respectivement au niveau des hommes et des femmes. En outre, 70% des hommes et 30% des femmes enquêtés trouvent que la qualité du service est médiocre. Notre étude a également mis en évidence une sorte de découragement de la part des enquêtés à pouvoir avoir un service acceptable et de qualité. Seulement 1% de la population approuve et accepte la qualité du service et est uniquement constitué d'homme. La mise en place d'infrastructures de qualité et l'implication des populations dans les choix des

solutions sont donc déterminantes à l'amélioration de cet indicateur. De plus, il doit être orienté aux besoins des femmes en matière d'accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité et de manière durable.

XIII.1.5 ECHELLE DE PARTICIPATION A LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

La participation à la gestion de l'assainissement liquide, a été mesurée lors de l'étude suivant deux aspects que sont le niveau de participation citoyenne et les déterminants de la participation.

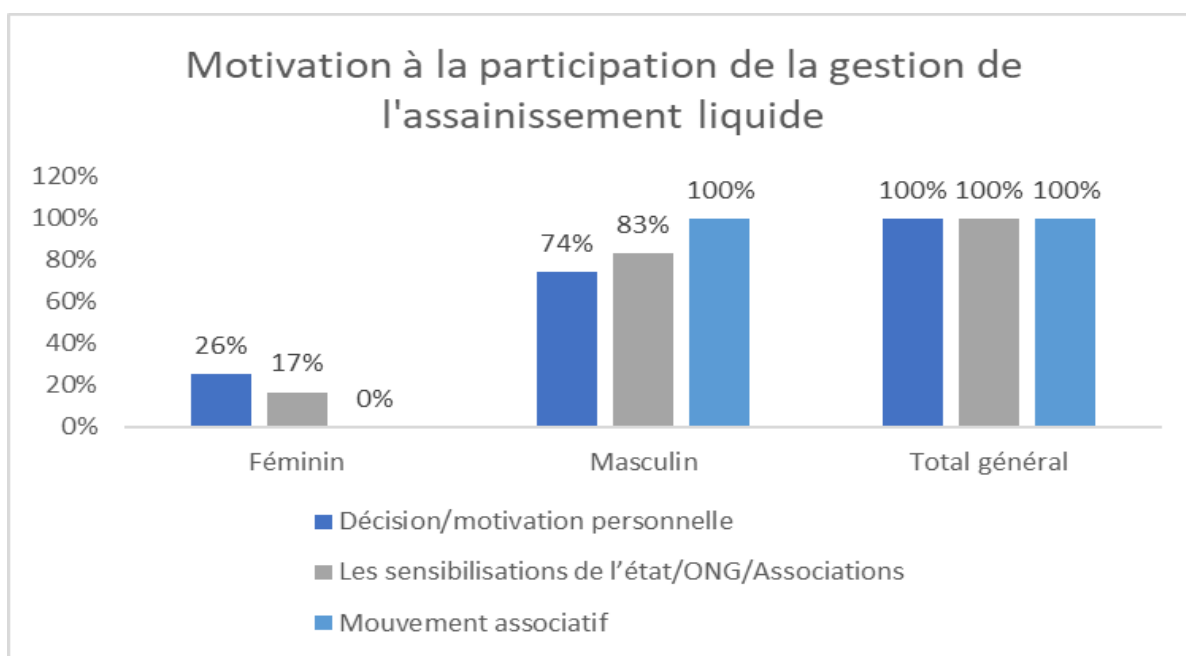


Figure 13 Déterminants de la participation du citoyen à la gestion de l'assainissement liquide

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Les résultats de la figure ci-dessus nous présentent les statistiques des déterminants à la participation des populations enquêtées pour la gestion de l'assainissement liquide. De ces résultats, la décision de participation au processus de prise de décision repose plus sur le mouvement associatif au niveau des hommes. Par contre la décision ou la motivation personnelle détermine plus la participation à la gestion de l'assainissement liquide chez les femmes 26% contre 17% dus aux activités de sensibilisation effectuées par les Organisations de la Société Civile ou l'état lors de la mise en œuvre des projets et programmes. Ces résultats peuvent expliquer la faible participation des femmes aux mouvements associatifs, bien qu'elles plus

averties et plus engagées sur les questions d'assainissement au quotidien que les hommes. Ce qui montre que les actions de promotion de l'assainissement n'auront d'impacts significatifs sur les populations que si elles s'orienteront davantage vers les femmes.

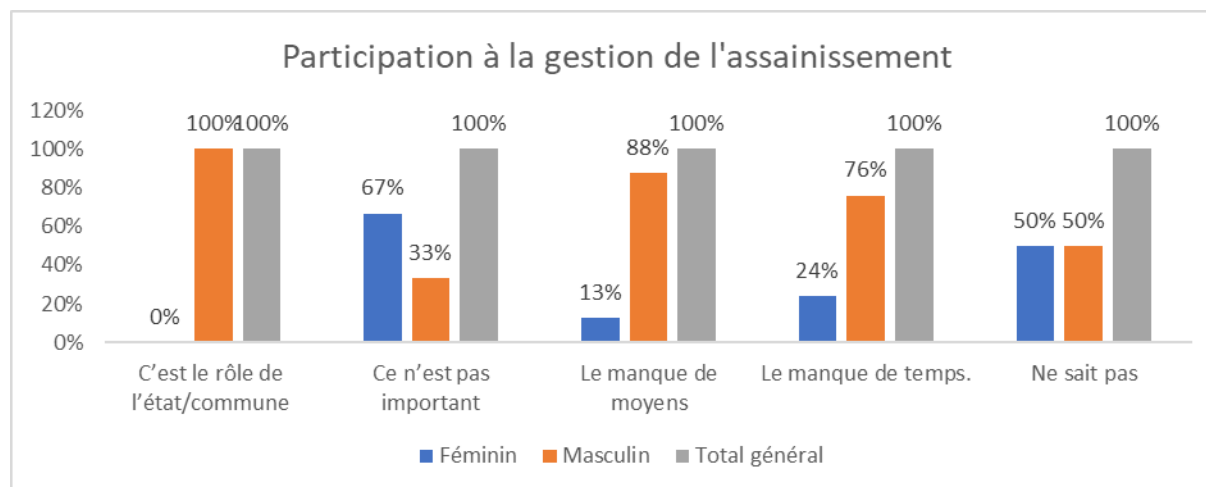


Figure 14 Niveau de participation à la gestion de l'assainissement liquide

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Pour ce qui concerne le niveau de participation de la population, il est synthétisé dans la figure 12 ci-dessus. Les résultats obtenus permettent de constater les femmes participent plus à la gestion de l'assainissement. 76% des hommes invoquent comme raison le manque de temps pour participer aux activités contre 24% de femmes. De plus, selon ces derniers (88%), le manque de moyen reste une raison principale qui les empêchent à participer à la gestion de l'assainissement contre seulement 13% chez les femmes. Cela témoigne donc des activités de mobilisation sociale des activités ATPC menées sur la commune depuis 2019 à travers les groupements des femmes, ainsi que des activités liées aux audiences publiques de reddition de compte et du processus du budget participatif conduit par les CPC. Ce résultat nous permet d'affirmer que ces activités ont permis d'améliorer la participation des femmes et leur responsabilisation dans la gestion des services d'assainissement pour un changement de comportement durable en matière d'hygiène et d'assainissement.

XIII.1.6 EXISTENCE DES OUTILS DE PLANIFICATION LOCALE DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Les informations collectées au niveau de l'administration communale font constater l'inexistence de documents de planification en vigueur sur l'assainissement. En effet, la plupart des

documents de planification ne sont plus en vigueur. Le PHAC est arrivé à terme depuis six ans (2017), et le Plan de Développement Communal (4^{ème} génération) est en cours de finalisation.

XIII.1.7 ANALYSE DE L'EFFECTIVITE DES DROITS A L'ASSAINISSEMENT

Les informations collectées sur le terrain ont pris en compte les critères de l'effectivité des droits à l'eau et à l'assainissement tels que la dotation, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité/adaptabilité issus du pacte international des droits économiques, civils et politiques de la déclaration universelle des droits humains. Ainsi, en matière de **disponibilité**, l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement notamment des latrines familiales et des latrines publiques ainsi que les autres modes d'évacuation des eaux grises posent des problèmes dans la commune de Toffo. Ce constat se justifie par un taux d'accès de 9,1% de la population aux toilettes améliorées ou partagées selon la monographie départementale de l'Atlantique sur la spatialisation des cibles prioritaires des ODD (Ministère chargé du Plan et du Développement, 2019). En effet, l'eau et les infrastructures d'assainissement doivent être disponibles pour chaque personne de façon suffisante et constante pour les usages personnels et domestiques, que sont normalement la consommation, l'assainissement individuel, le lavage du linge, la préparation des aliments ainsi que l'hygiène personnelle et domestique. En ce qui concerne l'accessibilité physique, les infrastructures et les services d'assainissement sont globalement indisponibles. C'est notamment le cas au niveau des installations publiques (gares, marchés, écoles) et autres lieux ou places publiques qui sont pour la plupart non fonctionnelles (voir tableau 1).

En matière d'accessibilité économique, les populations estiment que les coûts d'accès aux installations et aux services ne sont pas du tout abordables pour tous, particulièrement pour les plus vulnérables ou marginalisés. Pour ce qui concerne l'accessibilité à l'information, les enquêtés déclarent être informés par les radios locales et les crieurs publics. L'accès à l'information étant déterminante pour la participation effective, la mairie devra veiller à l'amélioration des moyens et à la qualité des informations liées à l'assainissement liquide.

La **qualité** du service observée quant à elle ne répond à aucune norme.

L'**acceptabilité** et la **participation** sont globalement mal appréciées par les enquêtés avec une motivation personnelle comme motif de participation. Cela pose la question de la pertinence de la forme et du contenu des initiatives d'accès aux installations et services aux populations qui ne sont pas culturellement appropriés et de bonne qualité comme rappelé plus haut. Enfin, la faible

participation est étroitement liée à la mauvaise appréciation des indicateurs précédents. Cet indicateur de participation est important pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable ODD 6 et sa cible de moyen 6.b et évoque le caractère important de la participation pour la pérennité des installations et des services d'assainissement. Ainsi donc, les citoyens détenteurs de droits et représentés doivent être directement associés à la définition des politiques et programmes d'accès aux installations et services d'assainissement et d'eau qui les concernent et ceci va bien au-delà d'une simple consultation.

XIII.1.8 ANALYSE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ACTUELLE EN MATIERE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

XIII.1.8.1 Les espaces de dialogue et de concertation au niveau de la commune

La participation citoyenne est une pratique qui consiste à donner la parole aux citoyens en vue de leur permettre de contribuer à la gestion des affaires publiques. Dans la pratique, il s'agit principalement d'une collectivité (région, département ou ville) qui choisit d'inclure dans la prise de ses décisions, les citoyens de son territoire et qui offre de ce fait un espace de débats citoyens favorables à une bonne démocratie participative. La bonne animation de ces espaces de dialogue est tributaire d'une part de l'engagement et de la crédibilité de la société civile même si ces cadres ont plus de chance de se pérenniser que si les élus y adhèrent. Le tableau ci-dessous renseigne sur l'existence des espaces de concertation de la commune, les conditions et la qualité de son fonctionnement.

Tableau 7: Inventaire des organisations et acteurs impliqués dans l'assainissement liquide au niveau de la commune de Toffo

Catégorie d'acteurs	Dénomination et références	Domaine d'activités et types de services d'AL	Niveau de fonctionnalité	Nombre de femmes	Nombre de femmes au poste de responsabilité
Comité Communal Eau, Hygiène et Assainissement (CCEHAB)	CCEAHB créé par arrêté communal	Eau et assainissement	Ne fonctionne plus	02	9%
Cadre intégrateur/groupe thématique Eau et Assainissement	Créé par arrêté communal	Toutes les thématiques du développement au niveau de la commune	Faible	5	1
Pool thématique 4 (Eau et assainissement)	Pool communal 4	Oui (en tant que démembrement communal de la maison de la Société Civile)	Passable	0	0
Association DJLOMAHOUTON	OCB créée mais non enregistrée	Assainissement	Très active	60	5
Fondation REBIN	Centre créé en 2018	Recyclage et valorisation des déchets solides et liquide dans la commune de Toffo (Biogaz, Compost, économie circulaire et écologique)	Bonne	2	1
L'ONG Bénin Action	ONG locale créée en 2006 Avec son siège social à Toffo	Veille citoyenne et contrôle citoyen de l'action publique	Bonne	10	04

Source : Synthèse des entretiens, Mai 2023

La commune a connu son premier cadre de concertation depuis 2008 et constitue l'une des premières communes du Bénin à s'être très tôt dotée de cet organe de concertation. Les membres de ce cadre multi-acteurs sont constitués des acteurs de la mairie, des responsables des services déconcentrés intervenant au niveau de la commune dans le domaine de l'assainissement et l'eau. La mise en place des cadres intégrateurs a été conduit par l'ONG GRAIND et la Maison de la Société Civile au niveau national et avait pour but de fédérer sur le territoire communal tous ces

espaces de dialogue, coordonner les actions locales pour l'amélioration des services de base aux populations. Mais les anciens cadres continuent d'exister sans une définition claire des limites de compétences et comprennent généralement les mêmes acteurs.

Les réformes initiées par le gouvernement depuis 2016 dans le secteur de l'eau a abouti à la création d'une agence nationale (ANAEP-MR) pour laquelle l'ensemble des communes du Bénin ont délégué a planification, la construction et la gestion des infrastructures d'eau potable. Cette modification des rôles et des acteurs a affaibli les communes et créé une paralysie des initiatives déjà insuffisantes opérées au niveau des communes, limitant ainsi la participation citoyenne et impactant la gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement. Les défis incluent la durabilité et l'autonomie des associations locales, malgré les dispositions prises la formalisation de l'intervention des cadres de concertation dans les processus décisionnels au niveau communal.

Néanmoins des acquis sont observables en termes :

• d'organisation des audiences publiques de reddition de comptes et les interpellations citoyennes dans le secteur de l'eau potable

Les OSC intègrent souvent la formation, l'accompagnement et le financement des audiences publiques de reddition de compte dans leurs budgets. Même après le retrait des partenaires, ces dialogues se poursuivent grâce aux dispositions étatiques et à la charte nationale de reddition de compte, soutenue par la société civile. Toutefois, une mauvaise planification et des indicateurs insuffisants empêchent une reddition de compte sincère par les autorités communales, dont certaines y voient des occasions de récupération politique. Le défi est donc d'améliorer le cadre réglementaire et de renforcer les capacités des OSC, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, en instaurant un dispositif pour évaluer la satisfaction des populations.

• de plaidoyers et lobbyings des acteurs de la société civile organisés au niveau national

Les acteurs de la société civile, organisés en réseaux tels que CANEA, Social Watch Bénin et Alcrer, mènent des actions nationales et communales dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ils élaborent des revues alternatives, participent aux revues sectorielles annuelles, et mettent en place des plateformes digitales pour la gestion des plaintes et la participation citoyenne, comme la plateforme Commune 229. Ils plaident également pour des

réformes politiques et le financement du secteur, y compris la constitutionnalisation des droits à l'eau et à l'assainissement.

De performance des médias et les NTIC comme moteurs de changement

Les médias existants dans l'espace communal sont diversifiés et jouent un rôle déterminant et de plus en plus grandissant pour la participation des citoyens au processus décisionnel des politiques publiques. On peut principalement citer les radios communautaires, les applications numériques, les crieurs publics et les moyens traditionnels de transmission des messages. Leurs actions se manifestent généralement par des émissions interactives, des grognes matinales, la diffusion des séances de redditions de compte par la radio, des émissions spécifiques animées par les maires ou les chefs d'arrondissement, des communiqués de presse, des conférences de presse, des couvertures médiatiques et bien d'autres.

L'ANCB de son côté a initié dans le cadre du projet CiTé bj, des actions de promotion de la numérique au service de la participation citoyenne ce qui a permis d'avoir des applications numériques telles que SPAIC qui permet aux citoyens de suivre grâce à leur smartphone, l'exécution du PAI de leur commune et l'application (GoLocal) dont l'objectif est d'offrir aux populations, la possibilité de géo localiser différents problèmes dans leur localité et de les signaler aux autorités.

Pour ce qui concerne la participation effective des femmes aux espaces de dialogue et/ou de concertation, il faut noter une absence quasi-totale de ces dernières. Ce constat témoigne d'une très faible représentativité des femmes dans les cadres de dialogue et de concertation au niveau de la commune.

Encadré 1: Les femmes dans les espaces de concertation communale

Les deux espaces formels de dialogue et de concertation sur l'assainissement liquide au niveau de la commune de Toffo comptent au total 01 femme. Cette présence de femme est assurée par la présidente de l'Association de Défense du Droit des Consommateurs d'Eau Potable (ADCEP). En dehors de cette dernière, aucune femme n'est responsable d'une association communale au niveau communal.

L'existence de cadres de concertation n'est pas sans effet sur la gestion du sous-secteur hygiène et assainissement, notamment de l'assainissement liquide. Selon les données collectées au cours

des focus groups, l'existence et le fonctionnement des cadres de concertation contribuent à faire émerger les questions d'hygiène et d'assainissement. Ce sont des forces de propositions pour les mairies en vue de l'amélioration de la fourniture des services publics en matière d'assainissement et d'eau potable.

Les investigations au cours des focus groups ont aussi montré qu'il existe des obstacles au bon fonctionnement des cadres de concertation. Ils sont nombreux et se résument comme suit :

- Une adhésion insuffisante des pouvoirs publics communaux
- Une faible vision des OSC qui composent ces cadres
- L'absence d'un agenda commun
- L'absence d'une démarche collective pour identifier les problèmes et se positionner
- L'absence de culture de dialogue et d'esprit de redevabilité/responsabilités
- Le manque de financement du fonctionnement des cadres

Au nombre des activités menées par les cadres de concertation des collectivités territoriales figurent les séances de réflexion sur les préoccupations liées à l'assainissement. Selon l'association de femmes « DJLOMAHOUTON » enquêtée, les questions d'assainissement liquide ne sont pas leurs préoccupations premières au cours de leurs réunions périodiques. Néanmoins, ces dernières années, les questions de gestion d'entretien des latrines du village ont été parfois abordées. Les cadres de concertation traitent aussi des questions de l'assainissement liquide lors des appuis qu'ils sont amenés à apporter aux facilitateurs impliqués dans la mise en œuvre de l'ATPC et au processus en général.

Selon la présidente de l'Association pour la Défense des Consommateurs d'Eau Potable, il ne pouvait en être autrement vu qu'il revient généralement aux communes de dresser la configuration des membres de ces cadres de concertation qui se composent bien souvent de :

- Premier Adjoint au Maire (Président) ou son représentant ;
- Un des conseiller ou Chef d'arrondissement (Vice-président) ;
- 1^{er} Rapporteur : Le Chef des services techniques
- 2^{ème} Rapporteur : Le Chef division Eau, Hygiène et Assainissement de Base ;
- Secrétaire Général de la Mairie ;
- L'agent d'hygiène de la commune ;

- Président de l'Association des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) de la Commune.

Quelques membres externes tels que les agents d'hygiène du centre de santé communal, le représentant des fermiers s'ajoutent généralement à ces membres fixes. Dans ces conditions, les femmes ont peu de chance de faire partie des appelés. Il en est de même pour le cadre intégrateur et le pool thématique 4 (eau et assainissement) mis en place par la maison de la société civile (MdSC).

XIII.1.8.2 La collectivité territoriale de Toffo dans la gestion de l'assainissement liquide

La gestion de l'assainissement liquide ne constitue pas une priorité pour la commune. En effet le Bénin a priorisé quarante-neuf (49) cibles ODD pour l'atteinte de l'agenda 2030, parmi lesquelles chaque commune avait à son tour priorisé dix (10) cibles. Il est à remarquer qu'aucune des cibles liées à l'assainissement n'a été priorisée par la commune de Toffo. Ceci dénote de l'intérêt porté à l'assainissement. Aussi, la commune de Toffo disposait d'un Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) qui est arrivé à terme depuis 2017. Une analyse minutieuse de ce PHAC caduque permet de constater que les questions d'assainissement liquide qui y sont abordées ne concernent que la construction de latrines publiques. Aucun autre document n'existe au niveau de la commune sur la politique d'assainissement, avec une absence totale de dispositif de suivi au niveau de la mairie, malgré le recrutement grâce au financement du programme OMIDELTA de trois (03) agents dont deux (02) policiers sanitaires et un (01) agent d'intermédiation sociale pour le suivi des ouvrages d'eau potable. Sans boussole (PHAC et PCEau) et plans de travail clairs, ces agents naviguent à vue ou sont affectés à d'autres tâches. Néanmoins, ces activités financées par le programme OmiDelta/guichet acteurs étatiques du royaume des Pays-Bas a permis à la commune de Toffo de bénéficier de Décembre 2019 à Novembre 2021 de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rurale (SNPHAB), avec pour porte d'entrée l'ATPC dans le cadre du programme, ce qui a permis à l'ONG GRAIND, structure d'intermédiation sociale recrutée pour la mission d'apporter sur l'ensemble de la commune cent trois (103) localités FDAL sur cent (100) localités FDAL attendues (GRAIND, Rapport bilan (SNPHAB Toffo 2021)). Le programme OMIDELTA a également permis le recrutement de deux policiers sanitaires et d'un agent d'intermédiation sociale pour le suivi des ouvrages d'eau potable. En dehors de cela, aucune initiative en termes de gestion des excréta, eaux usées et boues de

vidange n'est prévue au niveau de la commune qui ne dispose d'ailleurs pas de service formel de vidange. Les vidangeurs manuels qui opèrent au niveau des agglomérations urbaines de la commune ne reçoivent aucun accompagnement et travaillent dans des conditions à risque. En dehors des financements drainés par les partenaires, aucun budget spécifique n'est prévu pour le financement de l'assainissement liquide. Il faut rappeler que la réforme entreprise par l'état depuis 2016 au titre de son plan d'actions du gouvernement, permet de doter l'ensemble du pays de trois nouvelles stations de traitement de boues de vidange dont une station pour le département de l'Atlantique où figure la commune de Toffo. Cette station installée précisément sur la commune d'Abomey-Calavi est à environ cinquante km de Toffo. Enfin, la réorganisation des acteurs de la vidange permet d'espérer des lendemains meilleurs pour l'offre de service de qualité au profit des populations.

Selon le rapport diagnostic du plan de Développement Communal (PDC 4), la gestion des eaux usées est quasi absente dans la commune : 96,6% des ménages en 2023 déversent les eaux usées dans la nature. La grande partie de la population n'est pas suffisamment sensibilisée sur la question des eaux usées et ne dispose pas d'habitats qui intègrent cette fonction en prévoyant des puisards ou puits à fonds perdus. Les eaux usées sont déversées dans les rues, les abords des maisons et même dans les caniveaux destinés au drainage des eaux de pluie, occasionnant ainsi l'encombrement des caniveaux, l'inondation des voies assainies, la prolifération des vecteurs de maladies hydro-fécales et tropicales (Commune de Toffo, Rapport diagnostic du PDC4, 2023).

Les activités des cellules de Participation Citoyenne

Les cellules de participation citoyenne sont des dispositifs mis en place pour favoriser l'émergence d'une culture de participation citoyenne et de bonne gouvernance dans les communes du Bénin.

Encadré 2 : Participation des membres des CPC aux réunions

A en croire les témoignages recueillis auprès des cellules de participation citoyenne (CPC), ces espaces de dialogue et de concertation au niveau des localités où existent une CPC fonctionnent bien et comptent en leur sein davantage d'hommes et de femmes dans chacun des arrondissements de la commune.

Selon les enquêtés, la fixation d'objectifs clairs pour les CPC et le suivi permanent de leurs

activités sont autant de facteurs qui ont favorisé leur viabilité et leur présence effective dans tous les secteurs y compris celui de l'assainissement liquide. Les activités planifiées par les CPC sont souvent nombreuses et contribuent à l'amélioration du cadre de vie de la commune. C'est à cet effet que les CPC de Toffo ont participé au processus de mise en œuvre du budget participatif de 2017 à 2019.

XIII.1.8.3 L'expérience de la mise en œuvre du budget participatif dans la commune de Toffo

La commune a expérimenté pendant trois ans de 2017 à 2019 le processus du budget participatif avec l'appui technique de l'ONG Bénin Action et l'implication des cellules de participation citoyenne et les groupements de femmes. Pour un montant total sur les trois ans de 228 millions délibéré en conseil communal, cette initiative qui s'est étendue sur les 10 arrondissements de la commune, a connu une pleine adhésion de la population. Mais l'action n'a pas connu de suite après le renouvellement du personnel politique de la commune. Cette expérience qui est une occasion par excellence de démocratie participative a permis aux citoyens de participer directement à l'affectation d'une partie du budget de la collectivité territoriale de Toffo à des projets qu'ils ont choisis eux-mêmes. L'engouement suscité par cette expérience positionne la commune comme un modèle de réussite et permet d'envisager d'étendre cela au domaine de l'assainissement liquide.

XIII.1.8.4 Les audiences publiques de reddition de comptes

A l'occasion de la mise en œuvre de la convention programme de développement local (CPDL), la commune de Toffo a bénéficié de l'ONG GRAIND d'un appui systématiquement pour la formation, l'accompagnement et le financement des audiences publiques de reddition de compte. Cet appui a pris fin en 2021. Les informations recueillies confirment la poursuite de ces instances de dialogue OSC/pouvoirs publics, grâce aux dispositions de l'état qui systématisent la réalisation des audiences publiques de reddition de compte. Les redditions de compte organisées pour le compte des années 2022 et 2023 n'ont pas concernées le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le défi sera donc de systématiser cet exercice de dialogue au domaine de l'eau et de l'assainissement.

XIII.1.8.5 Participation des hommes et femmes aux activités des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)

La commune fait partie des rares communes du Bénin qui dispose d'une association de consommateurs d'eau potable dirigée par une femme. Cette association mise en place grâce à l'appui technique et financier de l'ONG GRAIND, a su jouer sa partition depuis plus de cinq années d'existence et dispose de délégués dans tous les villages ainsi que d'un bureau dans tous les arrondissements de la commune. Un système de gestion des plaintes et de remontée d'informations permet de répondre de façon efficace aux difficultés que rencontrent les populations dans l'accès continu et de qualité à l'eau potable et accroît de ce fait la participation citoyenne sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement.

Face au contexte de réforme marqué par le recrutement par l'état de fermiers régionaux et la délégation des compétences en matière de planification, de construction et de gestion des ouvrages d'eau potable, l'ONG GRAIND a appuyé la création d'une fédération départementale des Associations des Consommateurs d'Eau Potable afin de mieux unir leur voix et défendre valablement les populations. La présidente de l'ACEP de Toffo constitue la seule femme membre du bureau de cette faitière des ACEPs départementaux. Cette dynamique impulsée au niveau de l'ACEP a amélioré la participation citoyenne et son action se remarque plus au niveau de l'interpellation régulière des gestionnaires des réseaux d'eau potables sur les questions de continuité et de qualité du service, mais aussi d'assainissement des points d'eau.

Tableau 8 : Fonctionnement de l'Associations de Défense des Consommateurs d'Eau Potable (ADCEP) de Toffo

Organe	Date de création	Enregistré (oui ou non)	Fonctionnement de l'ACEP
Bureau communal	18 Octobre 2017	Non, mais dispose de statut et règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions plus tenues - Règlement de litige entre usagers et gérants mis en place par la mairie - Impliquée au niveau des arrondissements par les chefs d'arrondissement - Non renouvellement des organes
Bureau d'arrondissement	18 Octobre 2017	Non	Non fonctionnel Bureaux non renouvelés
Délégués Village	18 Octobre 2017	Non	Délégués non renouvelés

Source : Focus groups, Mai 2023

La création de l'ADCEP date de 2017 et malgré les démarches depuis quelques années, elle n'a pas encore réussi à formaliser son existence. En effet, la plupart de ces associations n'existent pas formellement. L'ADCEP tenait ses réunions mensuellement, mais les moyens faisant défaut ces réunions sont devenues trimestrielles. Malgré les moyens de fonctionnement et en absence de cotisation des membres, elle s'efforce encore de fonctionner à travers la tenue des réunions et de répondre aux sollicitations sur le terrain. Quelle est alors l'implication des femmes dans l'association ADCEP ?

Tableau 9: Implication des femmes dans l'association ADCEP

Commune	Pourcentage de femmes dans le bureau communal de l'ACEP	Pourcentage de bureaux d'arrondissement ayant en son de femmes	Pourcentage de villages ayant de femmes comme déléguées villages
Toffo	09,09% de femmes dans le bureau communal	30%	40%

Source : Focus groups, Mai 2023

Comme l'indique le tableau, les femmes sont faiblement représentées dans les instances de l'association qui ne comptent en tout que trois femmes lors de sa création.

Au niveau arrondissement, seules deux bureaux d'ACEP comprennent globalement au moins une femme et il en est de même au niveau village.

Globalement, la représentation féminine dans les ACEP respecte la norme d'au moins 30% fixée au niveau national comme critères de désignation des membres de l'ACEP. C'est leur participation active au processus de prise de décision qui pose encore un problème selon les enquêtés.

Selon les données d'enquêtes, ces femmes sont néanmoins toutes impliquées dans les processus communaux d'élaboration de Plan de Développement Communal, de Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal et de Plan Communal Eau ainsi que dans les actions de veille citoyenne ou de contrôle citoyen de l'action publique.

XIII.1.8.6 Situation des associations de femmes dans la gestion de l'assainissement liquide à Toffo

Plusieurs associations œuvrent dans le domaine d'activités génératrices de revenus auxquelles elles associent les activités d'assainissement plus précisément la gestion des déchets solides. Parmi ces associations, figure l'association « DJOLOMAHOUTON », qui a bénéficié du dispositif d'accompagnement à l'autonomie et au renforcement organisationnel de GRAIND ainsi que des subventions en cascade pour des micro-projets d'assainissement mis en place par l'ONG GRAIND sur ses communes d'intervention. Cette OCB bénéficie actuellement d'un appui de la coopération Allemande et exécute également un contrat avec l'Office Nationale du Bois (ONAB) de Toffo pour le ramassage du bois. La commune dispose également de cent-neuf (109) groupements féminins uniquement dédiés à l'assainissement et installés au niveau de cent-trois (103) localités FDAL dans le cadre de la mise en œuvre des activités ATPC conduites par l'ONG GRAIND de 2019 à 2021. Le tableau ci-après présente mes résultats obtenus dans le cadre des activités ATPC conduites par l'ONG GRAIND sur la commune de Toffo.

Tableau 10: Bilan de la mise en œuvre de la SNPHAB/Toffo

Bilan de la mise en œuvre de la SNPHAB/Toffo	Nbre de Ménages		Nbre de latrines construites		Nbre de latrines réhabilitées		Nbre DLM		Nbre groupements féminins		Nbre pdv Aquatabs		Nbre loc FDAL	
	an 1	an 2	an 1	an 2	an 1	an 2	1	2	an 1	an 2	an 1	an 2	1	2
	1600	1472	1316	1198	134	435	ND	866	53	56	53	53	51	52
Total	3072		2514		568		866		109		106		103	

Source : Rapport Bilan SNPHAB/OMIDELTA Toffo /GRAIND

XIII.1.8.7 Synthèse de la participation citoyenne à la gestion de l'assainissement liquide dans la commune

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place au niveau de la commune pour organiser la concertation pour la prise de décision en matière d'assainissement en général et d'assainissement liquide en particulier. Les tableaux 10 et 11 ci-après présentent les différents cadres de concertations et associations rencontrés, le niveau d'implication et la qualité de leur participation à l'animation du débat en matière d'assainissement au niveau de la commune.

Tableau 11: Niveau de participation citoyenne à l'assainissement liquide dans la commune

Acteur ou groupe d'acteurs	Nbre participant à la gestion de l'assainissement liquide	% d'acteurs participant à la gestion de l'assainissement liquide	Observations
Comité Communal Eau, Hygiène et Assainissement (CCEHA)	00	0%	Bien que la commune ait bénéficié de deux ans de projet ATPC ces 3 dernières années, ce cadre de concertation ne fonctionne plus régulièrement depuis plus de 5 ans
Cellules de participation citoyenne	00	00%	Aucune activité en lien avec s'assainissement liquide n'a été menée par les CPC de Toffo
Associations de femmes ciblées au cours de cette étude	40	1,89%	
Groupement de femmes mis en place dans le cadre des activités ATPC	2060	97,81%	Ces groupements poursuivent leurs activités en lien avec l'assainissement liquide en associant des activités génératrices de revenus
Pool thématique Eau, Hygiène et Assainissement	00	00%	Aucune activité spécifique organisée sur l'assainissement liquide, bien
ONGs (ONG GRAIND, ONG BENIN ACTION en association avec la Fondation Rebin)	6	0,28%	Les ONG GRAIND et BENIN ACTION interviennent dans la mobilisation sociale et l'appui à la gouvernance ; la fondation Rebin intervient particulièrement dans le recyclage et la valorisation des déchets dont les échanges de déchets organiques contre de l'eau potable
Moyenne	2106	100%	

Source : Focus groups, Mai 2023

Tableau 12: Synthèse des outils et approches de participation citoyenne mis en œuvre

N°	Outils	Acteurs de mise en œuvre	Observations
1	Budget participatif	Mairie/ONG Bénin Action	Sur budget communal en 2017, 2018 et 2019, mais pas de réalisation en assainissement liquide
2	Audiences publiques de reddition de compte	GRAIND/Mairie de Toffo	Réalisées Depuis 2013 grâce au financement de GRAIND, ensuite sur budget communal
3	Emissions radio interactives	GRAIND	Depuis 2013 à 2021 avec l'ADCEP et les groupements de femmes sur les thématiques de l'eau et l'assainissement
4	Animation grand public avec diffusion de mini film comme support d'animation	GRAIND	Depuis 2013 à 2021 avec l'ADCEP et les groupements de femmes sur les thématiques de l'eau et l'assainissement
5	Animation des cadres de concertations/groupe thématique eau et assainissement	Bureau des cadres/GRAIND	Le CCEAHB est mis en place depuis 2007 par ID, l'appui au fonctionnement a continué avec GRAIND, puis la mise en place des cadres intégrateurs comprenant les groupes thématiques Eau
6	Causeries-débats et animations des plateformes des OSC	Pool thématique 4 départemental	Mis en place par la maison de la Société Civile
7	Appui à l'organisation des plaidoyers	GRAIND	Plaidoyers de l'ADCEP auprès des autorités communales
8	Contrôle citoyen de l'action publique par la gestion des plaintes et la remontée d'informations	ADCEP et le groupement DJOLOMAHOUT ON	Grâce au dispositif d'accompagnement DIARO/AOC de GRAIND

XIII.2 DISCUSSIONS

XIII.2.1 ANALYSE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE COMME OUTIL DE PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET NOTAMMENT DE MAINTIEN DU STATUT FDAL

Au Bénin, plusieurs acteurs et partenaires interviennent dans le domaine de l'assainissement liquide et se présentent ainsi qu'il suit : Protos, OmiDelta, UNICEF, MCDI, Helvetas. Le retour à la DAL ou les difficultés de maintien du statut FDAL, le nombre de latrines inutilisées ou mal entretenues, qu'elles soient publiques ou privées, et l'accumulation des déchets liquides et solides dans les rues, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, suscitent bien des interrogations sur l'efficacité de l'approche ATPC, notamment l'idée de la suscitation de la « honte » auprès des communautés cibles comme facteur déclenchant la mobilisation pour la FDAL. L'ATPC menée par l'ONG GRAIND pendant deux ans sur la commune a connu des succès et également une adhésion totale des communautés pendant toutes les étapes du processus avec un résultat de 103 localités ayant atteint le statut FDAL. La figure 13 illustre la marche vers le statut FDAL à Zoundji, un village de l'arrondissement de Djanglanmè qui un an après ne présente plus le visage d'une localité FDAL comme la plupart des localités FDAL en décembre 2021.



Figure 15 Marche vers la FDAL dans le village de Zoundji à Djanglanmè

Source : Enquêtes terrain ; Mai 2023

Partant de ces constats, beaucoup de campagnes de sensibilisation destinées à promouvoir l'assainissement auprès des ménages avaient longtemps été fondées sur les faits ci-après : d'une part, l'assainissement n'était pas une priorité pour les ménages, d'autre part, ces mêmes ménages ne faisaient pas le lien entre le manque d'hygiène et d'installations sanitaires et la santé publique. Ces méthodes ont évolué, avec comme point de départ l'intuition que l'intimité, la commodité et le statut des installations étaient des facteurs importants de motivation pour la construction d'installations sanitaires. Il faudra donc en amont de ces actions de « promotion de

l'assainissement », faire une bonne analyse de la demande des ménages afin de : a) dimensionner des « offres » techniques par segment de population ; b) améliorer le niveau d'équipement et les pratiques des ménages engendrant de réelles améliorations des conditions de vie, dont la santé ; c) évaluer le degré de contribution des usagers au financement de tout ou partie des investissements et de l'entretien des équipements et d) prendre en compte les représentations populaires de la propreté et de l'hygiène, le sous équipement en infrastructures sanitaires de base, la proximité de la brousse qui renforce la pratique de la DAL et la volonté et capacité à payer pour une amélioration du système d'assainissement qui constituent les contraintes majeures aux succès des programmes d'hygiène et d'assainissement.

La capitalisation des échecs/succès des programmes antérieurs constitue également un axe de réflexion. En effet, deux grands programmes exécutés par l'UNICEF, PROTOS et le MCDI (PAPHyR) ont réalisé précédemment des activités dans le cadre de la mise en œuvre de la SYNPHAB (SNPHAB 2018) avec l'approche ATPC comme porte d'entrée pour l'amélioration des conditions de vie des populations en matière d'hygiène et d'assainissement. Ainsi, depuis 2014, les partenaires intervenant dans le sous-secteur hygiène et assainissement de base comme boussole ont adopté ce document de stratégie pour le sous-secteur. Par exemple, les résultats de l'évaluation finale du programme PAPHyR conduit dans 27 Communes des départements de l'Atacora, du Borgou, des Collines et de la Donga ont révélé après cinq ans d'activités, que plus de la moitié des ménages (56%) pratiquent la défécation à l'air libre. Seulement 2% ont accès à des installations non améliorées et 42% à des latrines améliorées. Quant au lavage des mains, cette même évaluation a révélé que 64,4% des ménages ne disposent d'aucune installation de lavage des mains. Ceci pose le problème de la durabilité des acquis qui requiert une responsabilité effective des populations et qui relève donc d'une participation citoyenne effective.

Deux catégories d'obstacles ont été identifiées pour la mobilisation sociale et la participation citoyenne garantes d'un service d'assainissement liquide au niveau communal. Ces obstacles sont liés à l'offre de services d'assainissement et concernent la commune qui joue le rôle principal de garant du service avec l'accompagnement des autres acteurs (ONG, OSC, secteurs privés) et la demande de services d'assainissement émanant de la population. Les obstacles relevés dans l'offre et la demande de service d'assainissement sont de trois ordres dont chacun d'entre eux est décrit par le graphe suivant.

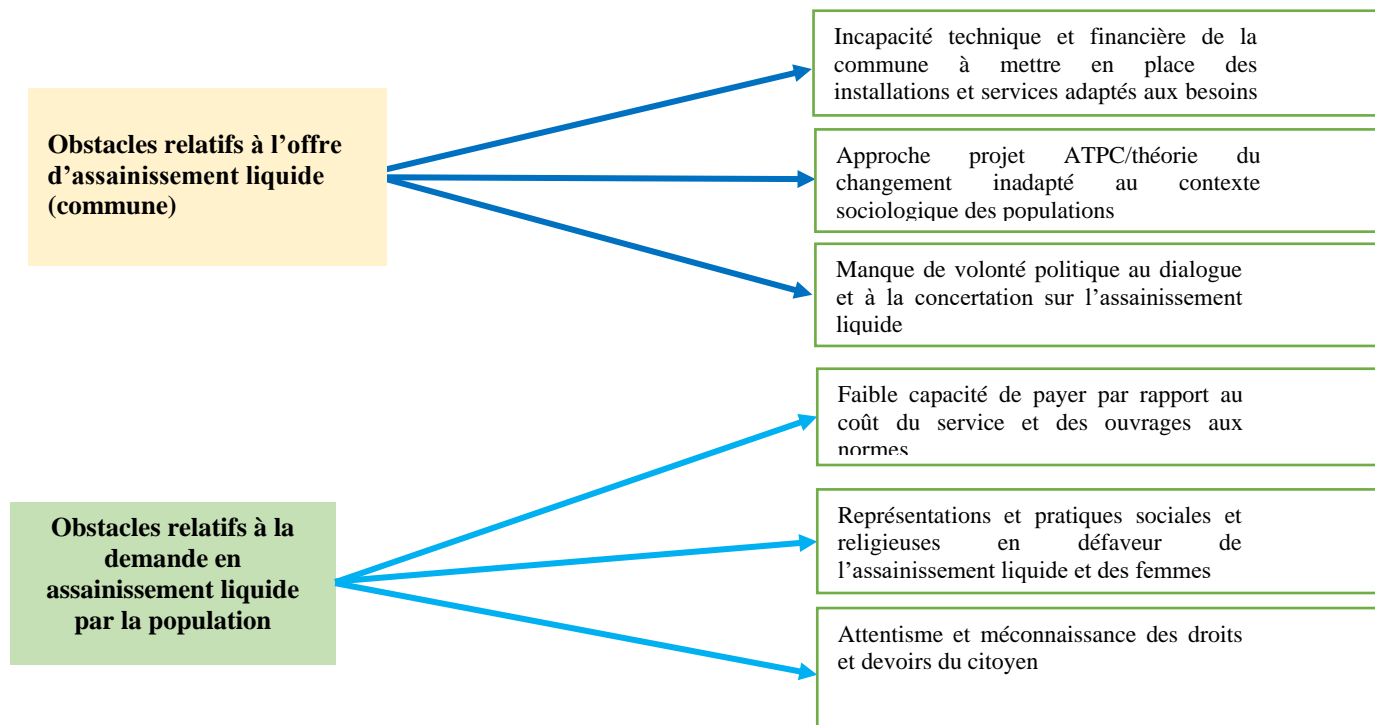


Figure 16 Schéma des obstacles en termes de participation citoyenne à l'assainissement liquide

En matière de la participation des femmes aux espaces citoyens dans le secteur de l'eau et de l'assainissement les défis sont encore plus énormes. La participation des femmes aux espaces citoyens d'eau et d'assainissement et notamment au sein des cadres de concertation et associations ou comités d'usagers est une condition de la prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'eau et d'assainissement. En effet les femmes sont les premières utilisatrices des systèmes d'eau et d'assainissement et elles possèdent aussi des connaissances et des compétences spécifiques sur le sujet. Il est donc essentiel qu'elles participent également au choix des politiques et à leur mise en œuvre.

Le réseau F3E dans sa note d'enjeux sur les enjeux genre dans la participation sur le secteur de l'eau et de l'assainissement (F3E, 2020) identifie cinq obstacles à la participation des femmes aux espaces citoyens que sont : i) la faible disponibilité par rapport aux hommes en ce sens que les femmes passent 2,5 plus de temps que les hommes dans la réalisation des tâches domestiques et de soin (ONU Femmes 2016), ii) le caractère non rémunéré du travail qui pèse sur le temps disponible des femmes et limite leurs possibilités de rendre à des réunions citoyennes, iii) le faible accès à l'information, iv) la faible mobilité qui réduit aussi l'accès à l'information, et v) la faible légitimité dans l'espace public et qui fait que la femme prend moins la parole et moins longtemps. Cet état de chose s'appuie sur les rôles sociaux de sexe et la répartition sexuée des tâches qui ont ancré l'idée que les femmes ne sont pas légitimes à occuper l'espace public et citoyen.

XIII.2.2 PROPOSITIONS CONCRETES D' ACTIONS, D' APPROCHES ET DE DEMARCHES PRATIQUES, SENSIBLE AU GENRE EN VUE DE L' AMELIORATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A L' ELABORATION ET AU SUIVI DES POLITIQUES LOCALES

⇒ Quatre leviers d'actions

Au terme de l'analyse des données collectées dans le cadre de cette étude, il faut retenir que bien d'obstacles se dressent face à une bonne participation citoyenne à la gouvernance de l'assainissement liquide

Face à ces obstacles identifiés, a figure 12 présente les quatre leviers d'actions identifiés pour améliorer la qualité de la concertation et une meilleure participation à la gouvernance de l'assainissement liquide sur la commune.



Figure 17 Leviers d'actions pour une meilleure participation citoyenne à la gouvernance de l'assainissement liquide

Ces quatre leviers identifiés mettent en exergue quatre axes d'actions pour l'amélioration de la participation citoyenne.

- Le premier levier (se concerter pour décider ensemble) consistera donc à redynamiser les espaces de concertation qui existent sur l'ensemble du territoire que ce soit au niveau de la mairie que des organisations de la société civile depuis le niveau village au niveau central de la commune. En effet, le manque de débat ou d'habitude de concertation entre les acteurs constitue l'une des principales faiblesses.

- Le deuxième levier (faire ensemble) consistera donc à mettre en œuvre toutes les actions qui découlent de la concertation des acteurs, ceci à travers des actions tels que le budget participatif qui permettent de fédérer les énergies et d'engager les acteurs à la base dans l'action par l'affectation d'une partie du budget de la commune dédiée aux projets d'investissement. La commune de Toffo qui a l'expérience des budgets participatifs pourra donc aisément l'adapter au secteur de l'assainissement.
- Le troisième levier (Faciliter et accroître la remontée de l'information depuis la base) permettra de créer de nouveaux canaux de communication sur les questions d'assainissements qui soient plus proches des populations et de leurs représentations sociales sur l'idée de l'assainissement. Ce sera donc l'occasion d'impliquer plus intimement les leaders locaux, responsables traditionnels et religieux dans le choix des messages et les canaux de diffusion, après un processus d'adhésion aux objectifs et buts de l'action.
- Le quatrième levier (apprendre de soi-même et des autres pour être plus fort) évoque l'apprentissage et la mise en réseau pour une mise à l'échelle géographique des expériences réussies. En effet, l'intercommunalité du département du Mono dénommée Groupement intercommunal du Mono (GI-mono) et qui réunit les six communes de ce département fait partie des expériences d'intercommunalité les plus réussies au Bénin dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. En effet, cette entité autonome dotée des ressources humaines, matérielles et financières est responsabilisée par ces communes pour assurer la maîtrise d'ouvrage sur les questions d'eau et d'assainissement. Cette solution règle ainsi la question d'incapacité technique à assumer pleinement son rôle de maître d'ouvrage.

⇒ **Acteurs/actrices moteurs/motrices de changements d'amélioration de la situation des femmes en termes de participation citoyenne à l'assainissement liquide**

Le constat de l'absence des femmes dans les instances de prise de décision en général et au niveau des cadres de concertation en particulier, appelle à des actions urgentes et concertées des acteurs qui interviennent dans la gouvernance de l'assainissement au niveau communal. Cette synergie d'action nécessaire permettra de prendre en compte ces actrices centrales sur les questions de l'assainissement qui en sont paradoxalement écartées au niveau de la prise de

décision. Les actions suivantes sont donc proposées pour garantir l'égalité des genres et l'inclusion dans la gouvernance de l'assainissement liquide au niveau communal.

Le tableau ci-après présente donc suivant le type d'acteurs, une synthèse des actions d'amélioration à entreprendre pour une pleine participation des femmes.

Tableau 13: Actions d'amélioration de la situation actuelle des femmes et des personnes vulnérables

Acteurs	Rôles	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre
Au niveau décentralisé			
Mairies (Commune)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un plaidoyer pour la prise en compte dans les bureaux des cadres de concertation sur l'eau et l'assainissement, au moins 30 % de représentation des femmes et des personnes vulnérables ▪ Faire un plaidoyer pour l'introduction de spécifications techniques qui imposent aux entreprises la réalisation d'ouvrages d'assainissement genre sensibles (sexo-spécifiques) dans les dossiers de passation de service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente ACEP Toffo - Coordonnateur CPC Toffo 	Avant la validation du PAI et le vote du budget par le conseil communal
OSC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener des campagnes de sensibilisation sur les avantages d'augmenter les quotas de représentation des femmes dans les instances de prises de décision des OSC et des cadres de concertation eau et assainissement ▪ Impliquer systématiquement les autorités traditionnelles et religieuses dans la mise en œuvre des actions visant l'élimination des barrières socioculturelles à la pleine participation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables d'OSC - Responsables des faitières d'OSC - Chef de file communal pool4 (Eau et Assainissement) 	Immédiate
Autres acteurs			
Partenaires techniques et financiers	- Faire de la présence des femmes dans les instances de prise de décision des OSC et cadres de concertation, une conditionnalité pour l'octroi de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de files des PTF du secteur de l'eau et de l'assainissement - Responsables d'ONG Internationales au Bénin 	Lors de l'élaboration des politiques d'intervention et des conventions de financement

⇒ **Actions, approches et démarches pour améliorer la qualité d'accès aux services d'assainissement liquide**

Le changement de comportement est un processus de longue haleine, mais la véritable question est « pendant combien de temps faut-il accompagner les communautés ? » Car pour tout projet, après le retrait, les communautés retournent à l'ancienne pratique tel que constaté lors de nos investigations après la mise en œuvre des projets ATPC. Pour un accès amélioré et durable aux services d'assainissement liquide, il importe de :

- Proposer avec les communautés des plans d'actions d'éradication de la DAL au rythme des populations et non suivant le temps de mise en œuvre des projets financés par l'état ou les partenaires au développement.
- Accompagner les communautés dans l'identification des besoins spécifiques des femmes et les personnes vulnérables pour leur prise en compte dans les ouvrages d'assainissement liquide pour faciliter leur accès à travers des sensibilisations.
- Accompagner les communautés ou les organisations communautaires de base (OCB) dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions d'accès aux services d'assainissement liquide impliquant de façon décisionnelle les personnes potentiellement défavorisées telles que les femmes et les personnes handicapées.
- Redynamiser les Associations de femmes et les Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) existants sur l'eau et l'assainissement par la redéfinition des principes de création et de fonctionnement, ceci pour l'efficacité, l'inclusion et la participation décisionnelle de tous aux politiques locales du sous-secteur ;
- Redéfinir des quotas de représentativité des femmes, des jeunes et des hommes dans la participation des OSC et dans les organes de décision des comités locaux, cadres de concertation Eau, Hygiène et Assainissement, les associations des consommateurs d'eau potable ou autres instances de concertation sur le sous-secteur.
- Elaborer et mettre en œuvre en collaboration avec les médias locaux, des campagnes de sensibilisation orientées changement et centrées genre (femmes, hommes, jeunes et personnes vivant avec un handicap) à l'endroit de la chefferie traditionnelle et des autorités religieuses sur leur implication à l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement liquide.

- Envisager la mutualisation des compétences des communes de l'Atlantique ou la création d'une intercommunalité sur les questions d'eau et d'assainissement à l'instar de l'expérience du Groupement Intercommunal du département du Mono (GI-Mono) sur les questions d'eau, d'hygiène et d'assainissement

XIV. CONCLUSION

Les défis de l'hygiène et de l'assainissement et spécifiquement de l'assainissement liquide sont nombreux et préoccupants : la fin de la défécation à l'air libre, la pratique de l'hygiène corporelle, alimentaire et sanitaire en communauté et en milieu scolaire, la gestion de l'hygiène menstruelle, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets et politiques locales, l'adaptation aux réformes entreprises depuis 2016 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau communal.

L'objectif principal de cette étude était de faire le bilan de la participation citoyenne en matière d'assainissement liquide au niveau de la Commune de Toffo après un inventaire des organisations de la société civile, des professionnels de l'assainissement ainsi que de tous les acteurs clés (alliés, opposants, décideurs, influenceurs, leaders) impliqués dans le domaine de l'assainissement liquide sur le territoire concerné. Nous avons fait une analyse critique du niveau de participation citoyenne et notamment celle des femmes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques locales de l'assainissement. Ce qui nous a conduit à proposer des actions concrètes, des approches et démarches pratiques pour l'amélioration de la participation citoyenne dans l'élaboration et le suivi des politiques locales d'assainissement liquide.

La présente étude a fait le constat de l'absence de données au niveau de la mairie permettant d'apprécier globalement l'accès des communautés aux services d'assainissement et la pratique des mesures d'hygiène publique. Les contraintes avancées concernent globalement l'incapacité des services de la commune à faire le suivi et l'évaluation des activités menées dans le sous-secteur, faute de ressources humaines et financières.

En dépit des moyens mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires, pour la mobilisation communautaire dans le cadre de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, les efforts demeurent insuffisants, et la conséquence est le retour à la DAL systématique et le retour des mauvaises habitudes au niveau de l'essentiel des localités rendues FDAL de 2019 à 2021 sur la commune. La précarité de ces acquis pose la question de l'adhésion réelle des populations à cette approche et impose de revisiter les démarches et approches de mobilisation sociale préconisées par l'ATPC et notamment la pertinence des leviers tels que la suscitation de la honte sur lequel elle s'appuie. A cet effet, un bilan national de la mise en œuvre de l'approche ATPC depuis 2014 à nos jours s'impose. Mais d'un autre côté la participation citoyenne deviendra un levier efficace pour l'amélioration de

la situation de l'assainissement liquide que si les pouvoirs tant au niveau central que local affichent une volonté politique en la matière et mettent à disposition les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

XV. RECOMMANDATIONS – PERSPECTIVES

Deux catégories de recommandations sont proposées

⇒ **Recommandations pour renforcer l'autonomie et le fonctionnement des espaces de dialogue sur l'assainissement liquide**

Au regard des difficultés et limites énumérées plus haut par à l'autonomie et au fonctionnement des cadres ou espaces de concertation, les recommandations suivantes sont proposées :

- Inscrire dans les budgets des communes une ligne pour le fonctionnement des cadres de concertation eau et assainissement réunissant tous les acteurs institutionnels qui interviennent au niveau de la commune (mairie, OSC et association de femmes, structures déconcentrées de l'état, PTFs et secteur privé)
- Définir des quotas de représentation des femmes aux instances de prises de décision des espaces de dialogue sur l'eau et l'assainissement ainsi que des bureaux directeurs des associations communales
- Faire le bilan du fonctionnement de tous les espaces de dialogue liés à l'assainissement liquide existant au niveau communal, unifier et engager les acteurs de ces espaces sur de nouveaux défis à travers des sensibilisations et renforcements de capacités face à l'échéance de l'agenda 2030.

⇒ **Recommandations pour accroître la participation citoyenne à l'amélioration de la gouvernance de l'assainissement liquide au niveau de communal**

Au regard des constats, pour accroître la participation citoyenne à l'amélioration de la gouvernance de l'assainissement liquide au niveau de la commune, il est suggéré de :

- Réaliser annuellement l'état des lieux de tous les OSC/OCB sur l'eau et l'assainissement de la commune.
- Faire annuellement le marketing autour des produits d'assainissement et organiser des foires périodiques au niveau des arrondissements.
- Intégrer les médias locaux et les autorités traditionnelles et religieuses à l'animation des espaces de dialogue formel au niveau des communes, ainsi qu'au programme d'éducation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement.
- Inclure les critères de démocratie interne et des règles de fonctionnement au sein des organisations (OSC/OCB) sur l'assainissement comme préalable à l'appui et au financement par la commune ou les partenaires au développement.

XVI. BIBLIOGRAPHIE

- BLONDIAUX Loïc, et FOURNIAU Jean-Michel. (2011), un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : Beaucoup de bruit pour rien, Saint-Denis, France.
- Cadre de concertation des acteurs non étatiques pour l'eau et l'assainissement, (2020), Contributions des Organisations de la Société Civile au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en 2019, Rapport OSC 2019, Cotonou (Bénin). 54p.
- Changement Social Bénin (2020), Revue alternative Eau, Cotonou (Bénin), 37p.
- Commune de Toffo, Rapport diagnostic du Plan de Développement Communal (PDC4), Toffo, Bénin, 129p.
- Comité d'Evaluation et de Suivi (2006), Une échelle de participation citoyenne-Sherry Arnstein,
- DG Eau. (2018), Aide-mémoire conjoint (MEM-MS-PTF) de la revue sectorielle eau et assainissement gestion 2018, Cotonou (Bénin).
- Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base, (2010), Guide d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'Hygiène et d'Assainissement de base, Fiches techniques, Programme Eau potable-GTZ, Cotonou, 70p.
- Eau Vives. (2010), Études des conditions de diffusion des ouvrages d'assainissement autonomes en milieu rural sahélien, rapport final mars 2010, 84p.
- Le Gret (2019), La participation citoyenne, un levier pour des services plus étendus, plus fonctionnels et plus justes ? Journée d'échanges ContrEauverses, 23 février 2018, Editions du Gret, France.
- Le Gret (2017), Mémento de l'Assainissement, « Mettre en œuvre un service d'assainissement, complet, durable et adapté », Editions du Gret, France
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. (2019), Enquête Démographique et de Santé au Bénin (EDSB), Cotonou, Bénin, 675p.
- Ministère de la Santé (2013), « Document de politique Nationale de l'Hygiène et de l'assainissement du Bénin ».
- Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective. (2013),
- PASTEUR, Julien et WIDMAIER Carole. (2018), "L'éducation à la citoyenneté. 188p.
- PDM, pS-Eau (2010), Guide 4 SMC, choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide, Boulogne, France.

- TRAORE M. (2011), Le "sale" et le "propre" : modes de gestion des déchets ménagers et logiques identitaires à Ouagadougou (Burkina Faso), Thèse de Sociologie, Université de Poitiers, Poitiers.
- Ministère de la Santé. (2018), Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base SNPHAB (2018-2030). Cotonou, Bénin 82p.
- Rea, L.M., et Parker, R. A. 1997. « Concevoir et mener des recherches par des enquêtes : guide complet ».
- Sorry, ISSA, et Tallet, BERNARD. (2015). « un partenariat public privé à l'épreuve des logiques d'acteurs: le schéma directeur de gestion des déchets solides à Ouagadougou ».
- Stratégie Nationale de la surveillance de la qualité. (2012).
- YD Compaoré, M Zongo, A. Sawadogo, et F Nikièma. 2016. « innocuité et efficacité des traitements par pyronaridine-artésunate chez les patients africains atteints de paludisme : une sous étude de l'essai randomisé WANACAM. »
- ZAKARI BOURAIMA (2017), Sociologie de l'assainissement : latinisation, représentations sociales et logiques d'actions dans les villes moyennes au Burkina-Faso, Thèse de Sociologie, Université de Toulouse, Toulouse.
- **Site internet et liens**
 - <https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/Note-enjeux-genre-eau-et-participation-citoyenne.pdf>
 - Tropical Medicine and International Health, [Volume19, Issue5](#), May 2014, Pages 522-527 URL :https://www.unwater.org/sites/default/files/2023-07/jmp-2023-wash-households-launch-version_0.pdf
 - URL : <https://www.participation-et-democratie.fr/un-bilan-des-recherches-sur-la-participation-du-public-en-democratie-beaucoup-de-bruit-pour-rien> , consulté le 25 février 2023
 - URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214109X19302682>, Consulté le 10 Janvier 2024
 - URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/tmi.12286>, Consulté le 18 mars 2023
 - Wolf-Peter Schmidt "The elusive effect of water and sanitation on the global burden of disease,

XVII. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Questionnaire ménage.....	70
ANNEXE 2: Guide d'entretien aux structures partenaires des mairies	75
ANNEXE 3: Guide d'entretien avec les acteurs de la mairie	76
ANNEXE 4: Guide d'entretien avec les organisations de la société civile.....	77
ANNEXE 5 : Entretien Focus group	71

ANNEXE 1: Questionnaire ménage

(Questionnaire à l'endroit du responsable du ménage H/F)

Formulaire simplifié de consentement de l'enquêté

Je m'appelle _____ [nom de l'intervieweur] et je suis ingénieur stagiaire ANC au sein de l'ONG GRAIND dans le cadre d'une enquête bilan. Cela aidera les populations à bien comprendre gérer leur environnement et à rester en très bonne santé. Vous faites partie des ménages de cette communauté sélectionnés pour participer à cette enquête.

Nous allons vous prendre un peu de votre temps pour vous poser quelques questions sur l'hygiène et l'assainissement liquide dans environnement immédiat et communal. Nous vous rassurons que toutes les informations que vous nous donnerez resteront confidentielles.

Acceptez-vous donc de participer à cet entretien ?

A-Informations générales sur l'enquête et consentement			
Q1.1	Nom de l'arrondissement		
Q1.2	Nom du village		
Q1.3	Personne interrogée	I. Responsable du ménage II. Autres membres du ménage	
Q1.4	Accepteriez-vous de participer à l'entretien ?	1 – Oui 2 – Non	2 ⇒ Mettez fin à l'entretien
Q1.5	Date de l'entretien	___ / ___ / 2023	
Q1.6	Heure de début de l'entretien	___:___	
Q1.7	Combien de personnes vivent dans votre ménage, y compris vous-même ?	___	

B-Caractéristiques démographiques de la personne interrogée			
Q2.1	Identifiez le sexe de la personne interrogée	1. Masculin 0. Féminin	
Q2.2	Comment vous appelez-vous ?		
Q2.3	Numéro de téléphone de l'enquêté		
Q2.4	Quel âge aviez-vous à votre dernier anniversaire (en années) ? <i>Fournissez une estimation si la personne interrogée ne sait pas</i>	___ ans	
Q2.5	À quel groupe socio linguistique appartenez-vous ?	1. Aïzo 2. Fon 3. Adja 4. AUTRES 5. (A PRÉCISER.....) 4.a.Précision autre.....	
Q2.6	Quelle est votre religion ?	1. Vodoun (animiste)	

		<ol style="list-style-type: none"> 2. Catholique 3. Protestant méthodiste 4. Chrétien céleste 5. Evangélique 6. Islam 7. Autres chrétiens 8. Aucune 9. Autre(A PRECISER.....) 9a. Précision autre..... 	
Q2.7	Quelle est votre situation matrimoniale ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marié(e) 2. Concubinage 3. Célibataire/jamais marié(e) 4. Célibataire avec enfants 5. Divorcé(e) ou Séparé(e) 6. Veuf (ve) 7. Autre (préciser) 7a. Précision autre..... 	
Q2.8	Quel est le plus haut niveau d'instruction que vous avez reçu : primaire, secondaire ou supérieur ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune éducation 2. Alphabétisée 3. Maternelle 4. Primaire incomplet 5. Primaire complet 6. Secondaire 1^{er} cycle 7. Secondaire 2^{ème} Cycle 8. Supérieur 	
Q2.9	Quelle est votre profession ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 4. 5. 	

C-Appréciation de l'offre de service d'assainissement liquide au niveau de votre localité/commune			
Q3.1	Comment appréciez-vous la disponibilité du service d'assainissement (dotation, infrastructures, RH) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Médiocre 2. Passable 3. Bien 	
Q3.2	Comment appréciez-vous l'accessibilité physique ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucun 2. Médiocre 3. Passable 4. Bien 	
Q3.3.	Comment appréciez-vous l'accessibilité financière au service rendu disponible ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucun 2. Médiocre 	

		3. Passable 4. Bien	
Q3.4.	Comment appréciez-vous l'accessibilité informationnelle au service rendu disponible ?	1. Aucun 2. Médiocre 3. Passable 4. Bien	
Q3.5	Comment appréciez-vous l'acceptabilité du service ?	1. Aucun 2. Médiocre 3. Passable 4. Bien	
Q3.6	Comment appréciez-vous la qualité du service	1. Aucun 2. Médiocre 3. Passable 4. Bien	
Q3.7	Citez les ouvrages et les services concernés	1. Toilettes et douches Communautaire 2. Toilettes institutionnelles (écoles, centres de santé, gare, administrations) 3. Services de vidanges 4. Autres 4.a.....	

D- Echelle de participation du citoyen à l'assainissement liquide

(Question à choix unique)

Avez-vous participé à la gestion de l'assainissement liquide au sein de votre communauté ou de la commune ?

(Note de clarification conceptuelle : la participation implique la présence physique ou non des membres des ménages mais une implication active aussi bien dans les débats/échanges que dans les apports en matériels et biens nécessaires pour coordonner/assurer une meilleure gestion de l'assainissement liquide au sein des communautés.)

Indication : Choisissez en cochant parmi les critères ci-dessous, celui qui correspond à la réponse donnée par l'enquêté.

C1- Réponse 1 : Non-participation à la gestion de l'assainissement liquide au sein de la communauté

Niveau motivant le choix de la réponse :

Niveau 1.0 : i) L'enquêté déclare n'avoir jamais été invité à une activité (ou un projet) concernant l'assainissement liquide dans son village/arrondissement/Commune ; ou ii) L'enquêté déclare ne pas être intéressé par la question de la gestion de l'assainissement liquide ; ou iii) L'enquêté déclare qu'il souhaiterait participer à la gestion de l'assainissement liquide mais n'en a pas le temps/les moyens ; iv) L'enquêté n'a aucune connaissance du cadre légal et institutionnel de l'assainissement liquide au

niveau communal

Niveau 1.1 : L'enquêté est impliqué dans un processus lié à l'assainissement liquide qu'il ne maîtrise pas (C'est à dire, qu'il ne donne pas son avis ? C'est seulement acte de présence ?).

Niveau 1.2 : L'enquêté est impliqué dans une activité relative à l'assainissement mais explique que ses points de vue/problèmes n'ont pas été pris en compte.

C2- Réponse 2 : Implication moyenne dans les activités en lien avec la gestion de l'assainissement liquide

Niveau motivant le choix de la réponse :

Niveau 2.1 : L'enquêté a reçu la vraie information sur le projet ou l'activité relative à l'assainissement liquide dans sa localité ou y a été invité mais ne peut pas donner son avis.

Niveau 2.2 : L'enquêté est capable de citer deux actions/activités liées à l'assainissement liquide auxquelles il a pris part et exprimé son opinion même si son avis n'avait pas été pris en compte

Niveau 2.3 : L'enquêté affirme que quelques membres de sa communauté sont parfois mis à contribution dans les organes de décision et peuvent avoir de l'influence sur la réalisation des projets ou activités en lien avec l'assainissement.

C3- Réponse 3 : Participation effective de l'enquêté aux activités en lien avec l'assainissement liquide avec possibilité d'influencer les pouvoirs publics

Niveau motivant le choix de la réponse :

Niveau 3.1 : L'enquêté prend part aux décisions, projets ou des activités en lien avec l'assainissement liquide à travers plusieurs moyens.

Niveau 3.2 : L'enquêté a le pouvoir de dialoguer avec les pouvoirs publics (autorités communales) sur les projets et des activités en lien avec l'assainissement liquide sur leur territoire.

Niveau 3.3 : L'enquêté est constamment impliqué dans le diagnostic, l'identification des solutions et la mise en œuvre des projets ou activités relatives à l'assainissement liquide par la localité ou la commune.

E- Raisons de la participation ou non à l'assainissement liquide au sein de la communauté ou commune			
Q4.1	<i>Qu'est ce motive votre participation à la gestion de l'assainissement liquide?</i>	1- <i>Décision/motivation personnelle</i> 2- <i>Mouvement associatif</i> 3- <i>Les sensibilisations de l'état/ONG/Associations</i> 4- <i>Ne sais pas</i> 5- <i>Autres.....</i>	
Q4.2	<i>Qu'est ce qui empêche votre participation à la gestion de l'assainissement liquide</i>	1- <i>Le manque de temps</i> 2- <i>C'est le rôle de l'état/commune</i> 3- <i>Le manque de moyens</i> 4- <i>Ce n'est pas important</i> 5- <i>Ne sait pas</i> 6- <i>Autres.....</i>	
Q4.3	<i>Que proposez-vous pour améliorer votre participation à la gestion de l'assainissement liquide ?</i>	1. 2. 3. 4. 5.	

ANNEXE 2: Guide d'entretien aux structures partenaires des mairies

GUIDE D'ENTRETIEN AUX STRUCTURES PARTENAIRES DES MAIRIES

(Ce guide d'entretien s'adresse aux structures partenaires de la commune notamment les ONG)

IDENTIFICATION

Date d'entretien _ _ _ _ 2023	
Nom de l'enquêteur/équipe d'enquêteurs :	
Arrondissement :	
Nom et Prénom du premier répondant*	
Poste occupé	
Durée dans le poste	
Numéro de téléphone du répondant	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse E-mail du répondant	
Numéro de téléphone de l'ONG	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse E-mail de l'ONG	

Historique de l'ONG

Missions, objectifs, activités, publics cibles

- 1- Dénomination et la zone d'intervention de la structure
- 2- Activités liées à l'assainissement liquide et spécifiquement à l'ATPC ? si oui, dans le cadre de quel projet ont-elles été mené et en quoi consistent ces activités ?
- 3- Associations et autres acteurs impliqués dans les activités d'ATPC et la promotion des services d'assainissement au sein des communautés par commune ? (Description des associations et autres acteurs qui sont impliqués dans les activités d'ATPC et la promotion d'assainissement au sein des communautés par commune)
- 4- Existence ou non d'associations de femmes qui travaillent dans l'assainissement liquide ? Si oui, lesquelles ? (Identifier et décrivez les associations de femmes qui travaillent dans l'assainissement liquide)
- 5- Synergie d'actions existe-il entre les associations exerçant dans l'assainissement et spécifiquement dans l'assainissement liquide dans la commune
- 6- Obstacles majeurs pour la FDAL et pour des services performants d'assainissement liquide dans la commune où vous travaillez ?
- 7- Avantages de la participation des citoyens à la gouvernance de l'assainissement liquide
- 8- Leviers d'actions pour pouvoir améliorer les services d'assainissement liquide dans la commune

ANNEXE 3: Guide d'entretien avec les acteurs de la mairie

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ACTEURS DE LA MAIRIE

(Ce guide d'entretien s'adresse aux acteurs au niveau communal notamment RADE/CST et/ou points focaux WASH de la mairie)

IDENTIFICATION

Date d'entretien __ __ __ __ 2023		
Nom	de	l'enquêteur :
.....		
Arrondissement de Toffo		
Nom et Prénom du premier répondant		
Poste occupé		
Durée dans le poste		
Numéro de téléphone du répondant		
Adresse E-mail du répondant		
Numéro de téléphone de la mairie		
Adresse E-mail de la mairie		

Existence de politique d'assainissement liquide au niveau communal

- 1- Existence des documents de politiques et outils de planification au niveau communal sur l'assainissement liquide ? si oui citez les et dites-nous les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de ces outils

Existence et pérennité des cadres de dialogue multi-acteurs

- 2- Existence des cadres de dialogue et concertation sur l'assainissement liquide au niveau de la commune ? SI Oui quelle est l'historique et le rôle que jouent ces cadres de dialogue avec les citoyens dans le domaine de l'assainissement liquide sur la commune ?
- 3- O obstacles au fonctionnement de ces cadres de dialogue et de concertation avec les citoyens
- 4- Effectifs et responsabilité des femmes dans l'animation de ces cadres
- 5- Financement de l'organisation des réunions des espaces de concertation eau et assainissement de la commune
- 6- Mise en œuvre les décisions issues des réunions des espaces de concertation eau et assainissement de la commune ?
- 7- Existence d'autres moyens par lesquels la commune dialogue avec les citoyens ou leurs représentants sur les questions d'assainissement liquide

Statut FDAL et implication des organisation locales

- 8- Etat FDAL de la commune ?
- 9- Niveau d'implication des citoyens et des OSC/OCB dans le processus de la SNPHAB/ATPC ?

Obstacles et leviers d'amélioration de la gouvernance de l'Assainissement liquide

- 10- Obstacles majeurs à la mise en œuvre de la politique communale de l'assainissement liquide ?
- 11- Leviers d'actions pour l'amélioration de la gouvernance de l'assainissement liquide ?

ANNEXE 4: Guide d'entretien avec les organisations de la société civile

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

(Ce guide d'entretien s'adresse à l'Association des Consommateurs d'Eau Potable, OCB, Associations de femmes, Pool thématique 4 (Eau et assainissement), secteurs privé, travailleurs de l'assainissement)

IDENTIFICATION

Date d'entretien __ __ __ __ 2023	
Nom	de
.....	
l'enquêteur :	
.....	
Arrondissement	
Nom et Prénom du premier répondant*	
Poste occupé	
Durée dans le poste	
Numéro de téléphone du répondant	__ __ __ __ __ __
Adresse E-mail du répondant	
Numéro de téléphone de l'OSC	__ __ __ __ __ __
Adresse E-mail de l'OSC	

- 1- Historique de l'ONG
- 2- Missions, objectifs, activités, publics cibles
- 3- Les espaces de concertation eau et assainissement dans la commune et leur niveau de fonctionnalité
- 4- Décrivez le degré d'implication de la population dans les espaces de concertation
- 5- Quels rôles jouent concrètement ces espaces de concertation en faveur de l'assainissement liquide ?
- 6- Niveau d'implication des femmes dans ces espaces de concertation actuellement. Expliquez
- 7- Niveau de prise en compte des décisions par le conseil communal et notamment le Maire ainsi que les changements majeurs induits
- 8- Politique en matière d'assainissement liquide au niveau communal et implication des acteurs à leurs élaboration
- 9- Autres structures à la base impliquées au même titre que vous ?
- 10- Obstacles majeurs à la FDAL dans votre commune)
- 11- Leviers d'amélioration de la qualité FDAL des localités dans la commune ?
- 12- Contribution la société civile à l'amélioration de la FDAL dans les localités
- 13- Expériences en matière de capitalisation des expériences et bonnes pratiques en matière d'assainissement dans votre commune

ANNEXE 5: Entretien Focus group

I. Entretien Focus group

Formulaire simplifié de consentement de l'enquêté

Je m'appelle _____ [nom de l'enquêteur] et je travaille dans le cadre d'une étude sur la participation citoyenne à la gouvernance de l'assainissement liquide. Nous vous rassurons que toutes les informations que vous nous donnerez resteront confidentielles.

Acceptez-vous donc de participer à cet entretien ?

1. Cadre de dialogue communal:.....
2. *Date de l'entretien*.....
3. Lieu de la réunion
4. Liste et identité des participants : Nom, prénoms, fonction

Historique du cadre de dialogue société civile/commune : composition, mandats, objectifs, méthodes de travail, etc.

Analyse de la perception des membres du cadre de dialogue société civile/commune en matière d'hygiène et d'assainissement depuis la mise en œuvre de l'ATPC.

- 1- Que pensez-vous de la situation de l'hygiène et l'assainissement au sein de votre commune ?
- 2- Pensez-vous qu'il y a eu des changements en matière d'hygiène et d'assainissement au sein de vos communautés ces dernières années ? Notamment sur le plan Sanitaire (ex : pensez-vous que les maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement réduisent ou augmentent ces dernières années ?), Social (ex : selon vous, est-ce que les habitudes et pratiques de votre communauté ont changé, ces dernières années ? si oui, pensez-vous que les donnez les raisons qui ont influencés ces changements selon vous et depuis quand vous avez observé ces changements ?
- 3- Pouvez-vous classer ces raisons par ordre de la plus grande raison à la plus petite ? (Projet ATPC, sensibilisation des agents de santé, autres projets.)

Analyse des changements opérés en matière d'hygiène et d'assainissement en lien avec la participation citoyenne.

- 4- Est-ce qu'il existe des déterminants socio-culturels qui limitent la participation des citoyens aux questions d'assainissement liquide ?
- 5- Existe-t-il des activités de l'assainissement que vous vous réunissiez ensemble pour faire ? (ex : journées de salubrité, ramassage de sable pour construire la latrine de l'autre.....)
- 6- Quelles sont les initiatives développées au sein de la communauté en particulier les femmes dans la gestion de d'hygiène et de l'assainissement ces dernières années ?
- 7- Quelle solidarité mettez-vous en place au sien de la communauté pour aidez les plus pauvres à acquérir des latrines ? depuis quand observez-vous cette solidarité ?
- 8- Est-ce que les activités en lien avec l'hygiène et l'assainissement ont contribuées à une meilleure cohésion sociale au sein de votre communauté ces dernières années ? si oui depuis quel période ? et comment ?